Interreg V-A FR-B-DE-LU (Grande Région)

(2014 - 2023)

Formulaire de demande de concours communautaire

Demande de concours FEDER 3

Axe prioritaire-Priorité d''investissement-Objectif spécifique 3-1-1

Axe 3: Améliorer les conditions de vie

9a : en investissant dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services

OS 6 : Améliorer l'offre concertée en matière de soins et de prévention

COSAN

Coopération transfrontalière en santé dans la Grande Règion

Version provisoire

Secrétariat Conjoint INTERREG VA GR

11, bd J.F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette LUXEMBOURG Luxembourg Luxembourg

Tel: 0035224780188 Fax: 0035224780199

Email: projects@interreg-gr.lu

Sommaire

1. Partie A Données générales du projet	1
1.1 Description courte du projet	1
1.2 Durée du projet	1
1.3 Indicateur de réalisation	1
1.4 Coût total estimatif du projet	2
1.5 Plan de travail	3
1.6 Chronogramme du projet	13
2. Partie B Opérateurs de projet	15
2.1 Liste des partenaires	38
3. PARTIE C DESCRIPTION DU PROJET	41
3.1 C1. Enjeux communs : présentation du contexte et des fondements du projet	41
3.2 C2. Objectifs du projet en lien avec l'objectif spécifique sélectionné	42
3.3 C3. Description générale synthétique du projet et présentation de la plus-value transfrontalière du projet	43
3.4 C4. Lien des résultats du projet avec l'indicateur de résultat du programme	44
3.5 C5. Groupes cibles	45
3.6 C6. Pérennité des réalisations et résultats du projet	46
3.7 C7. Caractère innovant du projet et synergies et complémentarités avec d'autres projets	47
3.8 C8. Capitalisation des connaissances disponibles	48
3.9 C9. Stratégies et politiques européennes, nationales et régionales	48
3.10 C10. Principes horizontaux	49
3.11 C11. Double financement	49
4. PARTIE D BUDGET ESTIMATIF DU PROJET	49
4.1 D1 : Récapitulatif du budget du projet	50
4.2 Méthode pour le calcul des frais de personnel (Merci de sélectionner la méthode correspondante)	50
4.3 D2 : Budget par opérateur et par catégorie de dépenses	51
4.4 D3 - Synthèse des postes de dépenses du projet	61
4.5 D4 - Financements des partenaires	63
5. E. Autres informations importantes	65

1. Partie A Données générales du projet

Acronyme		COSAN	
Titre di	u projet	Coopération transfrontalière en santé dans la Grande Règion	
Nom de l'organisme du	bénéficiaire Chef de File	Observatoire Europeen de la Santé Transfrontalière	
N° du projet S	Synergie-CTE	4231	
Durée du projet	Date de début	2018-07-01	Nombre de mois
	Date de fin	2022-06-30	48
Axe priorita	ire du projet	Axe 3 : Améliorer les conditions d	le vie
Objectif du projet		OS 6 : Améliorer l'offre concertée en matière de soins et de prévention	
Appel à Projet		Troisième appel à projets	
Numéro de projet		IP 3 06 150	

1.1 Description courte du projet

La Grande Région se compose de nombreux espaces frontaliers ruraux dotés d'infrastructures de soins restreintes. Les structures de soins dans des espaces frontaliers urbains ne disposent pas toujours des ressources humaines et techniques pour répondre à une demande de soins spécifiques et doivent effectuer des distances importantes pour être pris en charge de manière adéquate.

Le développement de coopération transfrontalière mettant en synergie l'offre de soins et les moyens techniques adaptés peut d'une part améliorer l'accès aux soins des populations résidants dans les espaces frontaliers et d'autre part réaliser des économies d'échelle entre les systèmes de santé, grâce à la mutualisation de l'offre et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Par ailleurs, la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé a pour impact d'apporter une réponse aux problèmes de pénuries de professionnels de santé et renforcer l'attractivité du territoire.

1.2 Durée du projet

	Si la durée du projet dépasse la durée générale de trois ans, merci de justifier la nécessité d'une durée plus longue du projet.
-	Les procédures de validation des conventions et des accords sont parfois lentes et laborieuses. L'expérience démontre, dans le domaine de la coopération transfrontalière en santé, que les textes à valider par les autorités compétentes demandent souvent plus de temps que celui estimé au départ. En outre, pour mener à terme les objectifs de mise en œuvre des réalisations contractuelles, il est nécessaire d'accompagner le parcours de validation des accords et conventions jusqu'à leurs termes.

1.3 Indicateur de réalisation

Indicateurs non rattachés à un groupe

Indicateurs		Valeur cible
Indicateurs spécifiques à la priorité		
REA 6 : Indicateur commun n°36 : Population couverte par des services de santé améliorés	Quantitatif	5000 (Nombre)

1.4 Coût total estimatif du projet

FEDER		Autres Financements	Total projet
FEDER	Total cofinancement		
758 152,71 €	505 435,14 €	0,00€	1 263 587,85 €

1.5 Plan de travail

Type d'action	Gestion du projet			
Action	Gestion du projet		Début	2018-07-01
			Fin	2022-06-30
Description	Tous les opérateurs partenaires et méthodologiques seront invités à participer aux réunions de coor On compte organiser au minimum deux réunions de coordination générale par exercice. Chaque trimestre les opérateurs partenaires évalueront les résultats de l'avancée des différentes ac	La coordination ou pilotage général du projet sera exercée de manière continue et permanente . Elle permettra les réorientations nécessaires dans la mise en œuvre de chaque action. L'ensemble des opérateurs partenaires et méthodologiques du projet se réuniront autant que nécessaire pour atteindre les objectifs et réaliser les actions. Tous les opérateurs partenaires et méthodologiques seront invités à participer aux réunions de coordination générale du projet qui seront organisées.		
Livrables				
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"			
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE + OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE		EGIONAL DE LA	
Localisation				
Type d'action	Communication			
Action	Communication		Début	2018-07-01
			Fin	2022-06-30

Description	Communication
	Le projet poursuivra les travaux d'information, de communication et dissémination des réalisations avec la même dynamique que celle développée dans le projet Interreg IV. Il veillera, d'une part, à communiquer de manière informelle avec les acteurs concernés par les coopérations sanitaires transfrontalières pour assurer la bonne gestion des actions conduites dans l'ensemble des espaces frontaliers de la Grande Région. Il cherchera à construire une communication efficace et efficiente pour que tous les acteurs concernés mais surtout les bénéficiaires des réalisations et des projets développés soient parfaitement informés des bénéfices de la coopération sanitaire transfrontalière en Grande Région, de leurs droits, des procédures, des prises en charge etc. Le projet s'appuyera sur l'expérience engrangée au cours des projets précédents et notamment les projets Interreg IV pour atteindre les objectifs de communication définis. Pour ce faire, il utilisera les outils développés, les améliorera et les rendra de la sorte pérenne et irréversible. Réalisation d'un vademecum sur les coopérations transfrontalières en fonction de l'évolution des dispositifs créés et modifiés. Réalisation de plaquettes d'information à l'adresse des patients et des professionnels de santé des différentes coopérations transfrontalières Zoast des espaces frontaliers grandrégional. Réorganisation des sites internet "santetransfrontalière.eu" et "luxlorsan.eu" . Ils seront bilingues français-allemand. Ils intégreront les réalisations des actions développées : observatoire, coopération aide médicale urgente, echanges bonnes pratiques, Arlon-Mont Saint Martin- Esch s/Alzette ainsi que les conventions de coopération, les procédures, les publications, les articles etc. Rédaction d'une newsletter "Flash santetransfrontalière à raison de deux parutions l'année pour informer et documenter sur le développement de la coopération transfrontalière en Grande Région. Rencontre avec les acteurs de la santé et les patients des différentes Zoast pour expl
Livrables	
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE + OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE + GECT Eurodistrict SaarMoselle + Cliniques du sud Luxembourg + SHG-Kliniken Völklingen + CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE) + CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE)
Localisation	+ St. Wendel + Saarpfalz-Kreis + Saarlouis + Neunkirchen + Merzig-Wadern + Regionalverband Saarbrücken + Vulkaneifel + Trier-Saarburg + Eifelkreis Bitburg-Prüm + Bernkastel-Wittlich + Trier, Kreisfreie Stadt + Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arlon + Bezirk Verviers - Deutschsprachige Gemeinschaft + Arr. Verviers - communes francophones + Moselle + Meuse + Meurthe-et-Moselle + Luxembourg Cette action concerne l'ensemble du territoire de la Grande Région
Type d'action	OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER

Acti	on	OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER	Début	2018-07-01
			Fin	2022-06-30

Description	OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER Constitution d'un observatoire transfrontalier de la santé dans la Grande Région Actuellement, aucune structure constitutive de la Grande Région ne dispose d'information ni de données sur l'état de santé des populations ni l'offre de soins disponible. Cette action vise à pallier cette carence en mettant en collaboration les différents organismes disposant de données en santé. Résultats escomptés: Par le regroupement et la mise en commun d'indicateurs pertinents, améliorer la connaissance sur l'état socio-sanitaire des populations du territoire, aider à la prise de décision sur l'analyse besoins de soins /offres de soins, participer à la diffusion tout public d'informations scientifiquement éprouvées, développer ainsi le principe de démocratie sanitaire en favorisant le meilleur accès aux soins aux meilleurs moments. Ce projet ambitieux veut résolument considérer le territoire « Grande Région » comme un marchepied à l'accès égalitaire à la santé. Ainsi il conviendra de déterminer comme pour tout observatoire de territoire : son contenu : l'organisation technique, informatique et humaine ses partenaires : définitions des rôles de chacun la dimension politique : missions d'intérêt général Pour le projet COSANGR l'objectif I peut se décliner en 4 axes majeurs : Le premier concerne un travail préalable nécessaire de recensement des indicateurs d'usage dans les six territoires régionaux concernés, notamment en ce qui concerne les indicateurs de démographie, de contexte socio-économique et en particulier ceux permettant une analyse de la précarité et/ou des risques de fragilisation sociale, les indicateurs de santé (mortalité, morbidité, affection de longue-durée,) les déterminants individuels de santé (consommation de produits psychoactifs, accidentologie, suicide), mais aussi les
	offres de soins et de services médico-sociaux. Un premier livrable avec liste des indicateurs disponibles, de leurs découpages territoriaux et temporels. Le deuxième axe portera sur un premier travail de recensement dans chaque région du territoire grandrégional. Il permettra de produire un document d'état des lieux (diagnostic territorial de santé:) en prenant en compte à la fois les données préexistantes (données Eurostat) et les données propres à chaque sous-territoire de la « Grande Région ». Les données seront alors ré-agrégées, lorsque cela est possible, à la taille « Grande Région » avec des éléments de comparaison avec les Pays frontaliers. Ce document représente le 2ème axe de cette action 1. (Il pourra si les moyens le permettent être accompagné d'un travail d'analyse de la littérature récente la plus visible sur ces territoires) L'axe 3 propose un travail d'analyse des indicateurs recensés (nature, origine, producteurs, limites, durée, délai d'obtention, délai de validité,) et une synthèse des indicateurs communs sur l'ensemble du territoire (s'il en existe), des indicateurs proches et des éléments permettant leurs comparaisons et/ou leurs combinaisons, et des indicateurs singuliers non transposables en l'état. Ce travail permettra une plus-value de l'observation notamment et surtout pour les territoires infrarégionaux. Un groupe parallèle devrait être constitué afin de déterminer des pistes de progression commune autour d'indicateurs partagés et partageables à la taille du territoire concerné. Enfin l'axe 4 proposera un document prescriptif des modalités de développement, de financement et d'animation d'un Observatoire Grande Région de la Santé. Il y serait définit les recommandations pour la pérennité d'une observation régulièrement mise à jour et multilingues.
Livrables	

Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"		
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE + SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE	OBSERVATOIRE R	EGIONAL DE LA
Localisation	+ Saarlouis + Merzig-Wadern + Regionalverband Saarbrücken + Trier-Saarburg + Eifelkreis Bitburg-Prüm + Trier, Kreisfreie Stadt + Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arlon + Bezirk Verviers - Deutschsprachige Gemeinschaft + Arr. Verviers - communes fr Meurthe-et-Moselle + Luxembourg Le territoire concerné par cette action est celui de la Grande Région		
Type d'action	COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE		
Action	COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE	Début Fin	2018-07-01 2022-06-30

Description	COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE
	Développement de coopération transfrontalière au sein des espaces frontaliers de la Grande Région
	1. Doter la Grande Région d'accords cadre de coopération sanitaire
	Pour développer des coopérations au sein des espaces frontaliers de la Grande Région, il est nécessaire de disposer d'instruments juridiques constituant la base légale des accords et
	des conventionnements entre les autorités compétentes, les structures de soins, les gestionnaires administratifs et financiers des systèmes de santé.
	Aujourd'hui la France et la Belgique ainsi que la France et l'Allemagne se sont dotés d'accords cadre (traité sanitaire) autorisant le développement de la coopération transfrontalière
	au moyen de conventions.
	Le projet vise à doter la Grande Région d'accords cadre entre les différents Etats qui la constituent afin de permettre le développement de coopération dans l'ensemble des espaces frontaliers de la Grande Région.
	Il s'agira de favoriser l'élaboration d'un accord cadre entre :
	- Le Grand-Duché et la France
	- Le Grand-Duché et la Belgique
	- Le Grand-Duché et l'Allemagne
	- L'Allemagne et la Belgique
	2. Doter les espaces frontaliers de la Grande Région de coopération sanitaire transfrontalière
	La frontière franco-belge de la Grande Région dispose depuis le 1/1/2014 d'un dispositif structurant la collaboration entre les hôpitaux du sud de la Prov du Lux et le nord de la Lorraine. Les patients de cet espace frontalier peuvent se soigner librement sans obstacle administratif ni financier.
	Sur base de la méthodologie franco-belge déployée, le projet vise à finaliser la mise en place des conventions MOSAR et EIFEL négociées dans le cadre du projet Santransfor (Interreg IV), accompagner leur mise en œuvre et les dotés des outils adaptés à la gestion des flux générés. De plus, le projet vise à doter d'autres régions frontalières de dispositifs comparables mais adaptés aux réalités de chaque territoire. Le projet vise par cette action à développer dans les espaces frontaliers de la Grande Région des coopérations transfrontalières selon la méthodologie des Zoast pour créer des territoires de santé transfrontaliers permettant l'accès aux soins de part et d'autre de la frontière sans difficulté administrative, ni financière, la mutualisation de l'offre, l'échange de procédures de prise en charge et la gestion informatisée des flux. Le projet a pour objectif de déployer des coopérations dites Zoast dans les espaces frontaliers suivants : - Grand Duché-Allemagne
	- Grand Duché – France
	- Grand Duché – Belgique (Province de Luxembourg)
	- Grand – Duché – Communauté germanophone de Belgique
	- Elargir la coopération territoriale entre la France et l'Allemagne (Sarlouis, Bitche)
	- Elargir la coopération territoriale entre l'Allemagne et la Belgique (Eiffel)
Livrables	
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"

Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE + OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE			
Localisation	+ Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arlon + Bezirk Verviers - Deutschsprachige Gemeinschaft + Arr. Verviers - communes francophones + Arr. Huy + Moselle + Meuse + Meurthe-et-Moselle + Luxembourg + Saarlouis + Merzig-Wadern + Regionalverband Saarbrücken + Trier-Saarburg + Trier, Kreisfreie Stadt + Arr. Liège Les différents espaces frontaliers de la Grande Région sont potentiellement concernés par cette action.			
Type d'action	AIDE MEDICALE URGENTE			
Action	AIDE MEDICALE URGENTE Début 2018-07-01			
	Fin 2022-06-30			
Description	Développer la coopération transfrontalière en matière d'aide médicale urgente au sein de la Grande Région.			
	Une convention permet au Smur Lorrain d'intervenir sur le territoire du sud de la province du Luxembourg belge et réciproquement.			
	L'objectif de cette action est de doter les différentes régions frontalières d'un dispositif adapté en ce domaine.			
	Deux volets sont envisagés pour réduire l'IML: - L'élaboration d'un dispositif permettant au véhicule Smur de chaque versant frontalier d'intervenir sur le territoire voisin avec évaluation du besoin, mode de financement, évaluation des interventions - La mise en synergie des véhicules héliportés intervenant dans la GR. Pour réaliser ces deux volets de l'action, il conviendra: - De négocier des accords avec les autorités compétentes en matière de prise en charge des soins d'urgence héliportés - De négocier des accords avec les autorités compétentes en matière de prise en charge des soins d'urgence au moyen de véhicules terrestres - De réunir l'ensemble des acteurs concernés pour définir les procédures de mises en œuvre des dispositifs d'intervention et de prise en charge des patients - De fixer les formes de prise en charge financière de ses interventions - D'élaborer le suivi et l'évaluation des dispositifs développés			
Livrables				
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"			
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE + OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE + GECT Eurodistrict SaarMoselle + Cliniques du sud Luxembourg + SHG-Kliniken Völklingen + CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE) + CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MA MADELEINE)			

ECHANGES BONNES PRATIQUES		
ECHANGES BONNES PRATIQUES	Début	2018-07-01
	Fin	2022-06-30
Echange de bonnes pratiques et formation à la coopération transfrontalière		
professionnels de santé des différents espaces frontaliers de la Grande Région.	-	
(participation 400 professionnels de santé) ainsi que deux séminaires techniques pointus. Cette pratique sera aussi développée en matière de médecine nucléaire, radiothérapie, ophtalmologie	meis de sante de la Grande Re	gion sciont organises
Ces rencontres permettront de sensibiliser les professionnels de santé médicaux et paramédicaux sur : - Les dispositifs de coopération transfrontalière - Les travaux menés dans le cadre du projet COSANGR		
 - Les réalisations - Les procédures mises en œuvre - Le suivi et l'évaluation des dispositifs déployés 		
OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"		
SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE + GECT Eurodistrict SaarMoselle + Cliniques du sud Luxemb	oourg + SHG-Kliniken Völkli	ngen + CENTRE
Bernkastel-Wittlich + Trier, Kreisfreie Stadt + Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogn Gemeinschaft + Arr. Verviers - communes francophones + Moselle + Meuse + Meurthe-et-Moselle + Luxembourg	ne + Arr. Arlon + Bezirk Verv	iers - Deutschsprachige
	Echange de bonnes pratiques et formation à la coopération transfrontalière Pour mettre en œuvre et promouvoir des actions de coopération transfrontalière, il est indispensable de favoriser la rencon professionnels de santé des différents espaces frontaliers de la Grande Région. Dans le domaine de la prise en charge des pathologies cardiaques, quatre colloques internationaux réservés aux profession (participation 400 professionnels de santé) ainsi que deux séminaires techniques pointus. Cette pratique sera aussi développée en matière de médecine nucléaire, radiothérapie, ophtalmologie Ces rencontres permettront de sensibiliser les professionnels de santé médicaux et paramédicaux sur : - Les dispositifs de coopération transfrontalière - Les travaux menés dans le cadre du projet COSANGR - Les réalisations - Les procédures mises en œuvre - Le suivi et l'évaluation des dispositifs déployés OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST" + ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE + GECT Eurodistrict SaarMoselle + Cliniques du sud Luxeml HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE) + CENTRE HOSPITALIER I MADELEINE) + St. Wendel + Saarpfalz-Kreis + Saarlouis + Neunkirchen + Merzig-Wadern + Regionalverband Saarbrücken + Vulkan Bernkastel-Wittlich + Trier, Kreisfreie Stadt + Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogr Gemeinschaft + Arr. Verviers - communes francophones + Moselle + Meurthe-et-Moselle + Luxembourg	Echange de bonnes pratiques et formation à la coopération transfrontalière Pour mettre en œuvre et promouvoir des actions de coopération transfrontalière, il est indispensable de favoriser la rencontre, l'échange et la mise en él professionnels de santé des différents espaces frontaliers de la Grande Région. Dans le domaine de la prise en charge des pathologies cardiaques, quatre colloques internationaux réservés aux professionnels de santé de la Grande Région. Cette pratique sera aussi développée en matière de médecine nucléaire, radiothérapie, ophtalmologie Ces rencontres permettront de sensibiliser les professionnels de santé médicaux et paramédicaux sur : - Les dispositifs de coopération transfrontalière - Les travaux menés dans le cadre du projet COSANGR - Les réalisations - Les procédures mises en œuvre - Le suivi et l'évaluation des dispositifs déployés OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST" + ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE + OBSERVATO SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE + GECT Eurodistrict SaarMoselle + Cliniques du sud Luxembourg + SHG-Kliniken Völkli HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE) + St. Wendel + Saarpfalz-Kreis + Saarlouis + Neunkirchen + Merzig-Wadern + Regionalverband Saarbrücken + Vulkaneifel + Trier-Saarburg + Eifell Bernkastel-Wittlich + Trier, Kreisfreie Stadt + Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arlon + Bezirk Verv

Type d'action	COOPERATION PED			
Action	COOPERATION PED		Début	2018-07-01
			Fin	2022-06-30
Description	COOPERATION TRANSFRONTALIERE INTERHOSPITALIERE DANS LE PED A titre expérimental, pour la première fois dans la Grande Région ainsi que dans l'UE, trois établissem prise en charge des patients frontaliers et assurer le renforcement de leurs activités principales et de let L'hôpital de Mont Saint Martin (MSM) passera un accord avec les établissements d'Arlon et d'Esch pe (réadaptation fonctionnelle) et transférer ses parturientes vers Arlon et Esch. Pour ce faire, l'hôpital de reconverti en service de soins spécialisés en rééducation et soins de longue durée. Les parturientes frat d'Esch et d'Arlon. Cette réorganisation de l'offre de soins sur ce territoire historique en matière d'intégration européenne, coordination transfrontalière des flux et des prises en charge	ars spécialisations au bénéfice des our accueillir des patients frontali e MSM va se restructurer. Progre nçaises de l'arrondissement de Br	patients PED. ers belges et luxembo ssivement le service o iey seront orientées v	ourgeois en soins SSR de maternité sera ers les établissements
Livrables				
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"			
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANS SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE + Cliniques du sud Luxembourg	FRONTALIERES EN SANTE +	OBSERVATOIRE R	EGIONAL DE LA
Localisation	+ Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arlon + Meurthe L'action se déroulera dans l'espace frontalier francp-belgo-luxemnbourgeois	e-et-Moselle + Luxembourg		

Liste des livrables du projet

Type d'action	Action	ID	Type d'unité	Unité	Nom du livrable	·	Valeur prévisi onnelle totale
1 Gestion du projet	1.1 Gestion du projet						
2 Communication	2.1 Communication						

3 OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER	3.1 OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER			
4 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE	4.1 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE			
5 AIDE MEDICALE URGENTE	5.1 AIDE MEDICALE URGENTE			
6 ECHANGES BONNES PRATIQUES	6.1 ECHANGES BONNES PRATIQUES			
7 COOPERATION PED	7.1 COOPERATION PED			

1.6 Chronogramme du projet

Type d'action	Activité	2018			2019				2020				2021				2022		
1 Gestion du projet			P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	1.1 Gestion du projet		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
2 Communication			Р	P	P	P	P	Р	Р	Р	P	Р	Р	Р	Р	Р	Р	Р	
	2.1 Communication		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
3 OBSERVATOIRE TRANSFRONTALI ER			P	P	P	P	P	Р	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	3.1 OBSERVATOIRE TRANSFRONTALI ER		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
4 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALI ERE			P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	4.1 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALI ERE		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
5 AIDE MEDICALE URGENTE			P	P	Р	P	P	P	P	P	Р	P	P	P	P	P	P	P	
	5.1 AIDE MEDICALE URGENTE		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	

6 ECHANGES BONNES PRATIQUES			P	P	P	P	P	Р	Р	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	6.1 ECHANGES BONNES PRATIQUES		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
7 COOPERATION PED			P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	7.1 COOPERATION PED		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	

2. Partie B Opérateurs de projet

N° du partenaire		Rôle du partenaire										
LP1	Bénéficiaire Chef de	file										
Nom du partenaire	OBSERVATOIRE E	UROPEEN	DE LA SANTE	ΓRANSFRONTA	LIERE "OEST"							
Abbréviation de l'organisme du partenaire												
Code administratif	BE0123456780											
Adresse prinicipale	Rue de la Moselle 1	6700	Arlon	Prov. Luxembo	ourg (BE)							
Représentant légal		Monsieur	Jean-Michel	TISON	jean-michel.tison@cpam -aisne.cnamts.fr	00 33 (0)3 23 26 23 39						
Coordinateur du projet	coordinateur	Monsieur	Henri	Lewalle	lewalle.henri@gmail.com	00 32 87 46 27 10						
Service												
Gestionnaire financier du projet	coordinateur	Monsieur	Henri	Lewalle	lewalle.henri@gmail.com	00 32 87 46 27 10						
Coordonnées bancaires	Nom de la banque	Nagelmack	ers S.A.									
	Adresse	Avenue de l'Astronomie 23 1210 BRUXELLES BELGIQUE BE10 Région de Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdstedelijk Gewest BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale / Arr. van Brussel-Hoofdstad										
	N° de compte	BE36 1325	4986 7981									
	Code banque											
	N° IBAN											
	N° SWIFT	BNAGBEB	ВВ									
	Référence interne											
	Propriétaire du compte	OBSERVA	TOIRE EUR. DI	E LA SANTÉ TR	ANSF							
NUTS3	Arr. Arlon											
Type de partenaire	Privé											
Catégorie	Organisme internation	onal, GEIE (C	Groupement EU c	l'Intérêt Eco.)								
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non											
N° TVA	BE0123456780											
Récupère-t-il la TVA ?	Non											
N° du partenaire		L		Rôle du partena	iire							

PP1	Partenaire					
Nom du partenaire	ASSOCIATION DE SANTE	PROMOTIC	ON ET DE DEVEL	OPPEMENT DES C	COOPERATIONS TRANSF	FRONTALIERES EN
Abbréviation de l'organisme du partenaire	COTRANS					
Code administratif	BE012345678					
Adresse prinicipale	RUE DU CONGO, 27	6890	LIBIN	Prov. Luxembourg	(BE)	
Représentant légal	Président	Monsieur	Henri	LEWALLE	00lewalle.henri@gmail.c	00 32 (0)474 01 79 64
Coordinateur du projet		Monsieur	Jean-Luc	LOISON	jlloison08@free.fr	
Service						
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Patrick	DEBAERE	pdebaere08@gmail.com	00 33 7 83 17 75 88
NUTS3	Arr. Neufchâteau				.1	
Type de partenaire	Privé					
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	ompris les O	NG			
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non					
N° TVA	BE012345678					
Récupère-t-il la TVA ?	Non					
N° du partenaire			F	Rôle du partenaire		
PP2	Partenaire					
Nom du partenaire	OBSERVATOIRE E					
	OBSERVATIONE	REGIONAL I	DE LA SANTE ET	DES AFFAIRES S	OCIALES EN LORRAINE	
Abbréviation de l'organisme du partenaire	ORSAS	REGIONAL I	DE LA SANTE ET	T DES AFFAIRES S	OCIALES EN LORRAINE	
		REGIONAL I	DE LA SANTE ET	DES AFFAIRES S	OCIALES EN LORRAINE	
du partenaire	ORSAS	REGIONAL I	Vandœuvre-lès- Nancy	DES AFFAIRES SO	OCIALES EN LORRAINE	
du partenaire Code administratif	ORSAS 12345678912345 2 rue du doyen		Vandœuvre-lès-		CONTACT CONTAC	0383676869
du partenaire Code administratif Adresse prinicipale	ORSAS 12345678912345 2 rue du doyen	54500	Vandœuvre-lès- Nancy	Lorraine		
du partenaire Code administratif Adresse prinicipale Représentant légal	ORSAS 12345678912345 2 rue du doyen Jacques Parisot	54500 Monsieur	Vandœuvre-lès- Nancy Michel	Lorraine Boulangé	contact@orsas.fr michel.bonnefoy@orsas.	0383676869
du partenaire Code administratif Adresse prinicipale Représentant légal Coordinateur du projet	ORSAS 12345678912345 2 rue du doyen Jacques Parisot	54500 Monsieur	Vandœuvre-lès- Nancy Michel	Lorraine Boulangé	contact@orsas.fr michel.bonnefoy@orsas.	0383676869
du partenaire Code administratif Adresse prinicipale Représentant légal Coordinateur du projet Service Gestionnaire financier du	ORSAS 12345678912345 2 rue du doyen Jacques Parisot DIRECTEUR	54500 Monsieur Monsieur	Vandœuvre-lès- Nancy Michel MICHEL	Lorraine Boulangé BONNEFOY	contact@orsas.fr michel.bonnefoy@orsas. fr michel.bonnefoy@orsas.	0383676869
du partenaire Code administratif Adresse prinicipale Représentant légal Coordinateur du projet Service Gestionnaire financier du projet	ORSAS 12345678912345 2 rue du doyen Jacques Parisot DIRECTEUR	54500 Monsieur Monsieur	Vandœuvre-lès- Nancy Michel MICHEL	Lorraine Boulangé BONNEFOY	contact@orsas.fr michel.bonnefoy@orsas. fr michel.bonnefoy@orsas.	0383676869

En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA										
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire]	Rôle du partenaire						
PP3	Partenaire									
Nom du partenaire	GECT Eurodistrict S	aarMoselle								
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	00000000000000									
Adresse prinicipale	99 rue du Maréchal Foch	57200	Sarreguemines	Lorraine						
Représentant légal	Président du GECT Eurodistrict SaarMoselle	Monsieur	Roland	Roth	contact@agglo-sarreguenines.fr	0033 3 87 28 30 30				
Coordinateur du projet	Directrice	Madame	Isabelle	Prianon	isabelle.prianon@saarmo selle.org	0049 681 506 8011				
Service		Bureau de coopération								
Gestionnaire financier du projet	Directrice	Madame	Isabelle	Prianon	isabelle.prianon@saarmo selle.org	0049 681 506 8011				
NUTS3	Moselle		1	l						
Type de partenaire	Privé									
Catégorie	GECT (Groupement	EU de Coope	ération Territoriale	e)						
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA										
Récupère–t–il la TVA ?	Non									
N° du partenaire	TVOII		1	Rôle du partenaire						
PP4	Partenaire			,						
Nom du partenaire	Cliniques du sud Lux	kembourg								
Abbréviation de l'organisme du partenaire	CSL									
Code administratif	BE0434980068									
Adresse prinicipale	Rue des déportés, 137	6700	Arlon	Prov. Luxembourg (BE)					
Représentant légal	Directeur Général	Monsieur	Yves	BERNARD	acqueline.colle@vivalia.t	00 32 61 62 00 02				

Coordinateur du projet		Monsieur	Michel	Marion	contact.csl@vivalia.be	
Coordinateur du projet		Monsieur	WHEHEI	Iviation	contact.csi@vivana.be	
Service					•	
Gestionnaire financier du		Monsieur	Michel	Marion	contact.csl@vivalia.be	<u> </u>
projet		Wichstean	I WHENCE	William	contact.esi e vivana.se	
NH ITTO 2						
NUTS3	Arr. Arlon					
Type de partenaire	Public					
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	ompris les O	NG			
En dehors de la zone	Non					
d'éligiblité						
(article 20 du règlement (UE)						
n°1299/2013)						
N° TVA	BE0434980068					
Récupère-t-il la TVA ?	Non					
N° du partenaire				Rôle du partenaire		
PP5	Partenaire					
Nom du partenaire	SHG-Kliniken Völkl	ingen				
Abbréviation de l'organisme du partenaire						
Code administratif	DEC01000009					
Adresse prinicipale	Richardstraße 5-9	66333	Völklingen	Saarland		
Représentant légal	Directeur	Madame	Rudolf	Altmeyer	r.altmeyer@vk.shg-klinik	00496898122201
	administratif				en.de	
Coordinateur du projet	Chargée de mission	Madame	Saskia	Rybarczyk	s.rybarczyk@vk.shg-klin	00496898122109
	de la coopération				iken.de	
	transfrontalière					
Service						
		la a a	Ta		1	
Gestionnaire financier du projet	Chargée de mission de la coopération	Madame	Saskia	Rybarczyk	s.rybarczyk@vk.shg-klin iken.de	00496898122109
projec	transfrontalière					
NH TTTGG		1 1				
NUTS3	Regionalverband Saa	ırbrucken				
Type de partenaire	Public					
Catégorie	Entreprise, à l'except	ion de PME				
En dehors de la zone	Non					
d'éligiblité						
(article 20 du règlement (UE)						
n°1299/2013)						
N° TVA						
Récupère-t-il la TVA ?	Oui					
N° du partenaire		l		Rôle du partenaire		
PP6	Partenaire					

Nom du partenaire	CENTRE HOSPITA https://www.societe.				OPITAL MARIE MADELEINE nisante) Read more at
Abbréviation de l'organisme du partenaire	СНІС					
Code administratif	20002625000015					
Adresse prinicipale	2 RUE THERESE	57600	FORBACH	Lorraine		
Représentant légal		Madame	Isabelle	CAILLIER	secretariat.direction@uni sante.fr	00 33 (0)3 87 88 80 23
Coordinateur du projet		Madame	Véronique	BOULAY	veronique.boulay@unisa nte.fr	00 33 (0)3 87 88 80 16
Service		1				
Gestionnaire financier du projet		Madame	Véronique	BOULAY	veronique.boulay@unisa nte.fr	00 33 (0)3 87 88 80
NUTS3	Moselle	4	1	-		•
Type de partenaire	Public					
Catégorie	Infrastructure et four	rnisseurs de s	services (publics)			
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non					
N° TVA						
Récupère-t-il la TVA ?	Non					
N° du partenaire				Rôle du partenai	re	
PP6	Partenaire					
Nom du partenaire	CENTRE HOSPITA	LIER INTE	RCOMMUNAL	UNISANTE + (HC	PITAL MARIE MADELEINE)
Abbréviation de l'organisme du partenaire	СНІС					
Code administratif	20002625000015					
Adresse prinicipale	2 RUE THERESE	57600	FORBACH	Lorraine		
Représentant légal		Madame	Isabelle	CAILLIER	secretariat.direction@uni sante.fr	00 33 (0)3 87 88 80 23
Coordinateur du projet		Madame	Véronique	BOULAY	veronique.boulay@unisa nte.fr	00 33 (0)3 87 88 80 16
Service		II.	1			•
Gestionnaire financier du projet		Madame	Véronique	BOULAY	veronique.boulay@unisa nte.fr	00 33 (0)3 87 88 80 16
NUTS3	Moselle	1			<u> </u>	1
Type de partenaire	Public					
Catégorie	Infrastructure et foui	rnisseurs de s	services (publics)			

En dehors de la zone d'éligiblité	Non					
(article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)						
N° TVA						
Récupère–t–il la TVA ?	Non					
	TVOII		,	DAL 1		
N° du partenaire			J	Rôle du partenaire		
PP7	Partenaire					
Nom du partenaire	MUTUALITE SOCI	IALISTE DE	LA PROVINCE	DU LUXEMBOUR	dG	
Abbréviation de l'organisme du partenaire						
Code administratif	BE0411727485					
Adresse prinicipale	1 PLACE DE LA MUTUALITE	6870	SAINT HUBERT	Prov. Luxembourg	g (BE)	
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Jacques	DEVILLERS	jacques.devillers@mutso c.be	00 32 478 407 684
Coordinateur du projet						
Service						
Gestionnaire financier du projet		Madame	Stéphanie	MICHEL	stephanie.michel@mutso c.be	+3263231011
NUTS3	Arr. Neufchâteau	I	ı	l	l	
Type de partenaire	Privé					
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	compris les O	NG			
En dehors de la zone d'éligiblité	Non					
(article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)						
,						
N° TVA	BE0411727485					
Récupère-t-il la TVA ?	Non					
N° du partenaire]	Rôle du partenaire		
PP8	Partenaire					
Nom du partenaire	CENTRE HOSPITA	LIER HOTE	L DIEU SOS AL	PHA SANTE		
Abbréviation de l'organisme du partenaire						
Code administratif	30289111400266					
Adresse prinicipale	4 RUE ALFRED LABBE	54350	MONT SAINT MARTIN	Lorraine		
Représentant légal	Directeur Général	Monsieur	Eric	JARLAUD	eric.jarlaud@alpha-sante .fr	00 33 382 44 71 68
	•	•	•		•	

Coordinateur du projet	Directeur Général	Monsieur	Eric	JARLAUD	eric.jarlaud@alpha-sante	00 33 382 44 71 68			
					.fr				
Service									
Gestionnaire financier du projet	Directeur Général	Monsieur	Eric	JARLAUD	eric.jarlaud@alpha-sante .fr	00 33 382 44 71 68			
NUTS3	Meurthe-et-Moselle		<u> </u>						
Type de partenaire	Privé								
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	compris les O	NG						
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA									
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire				Rôle du partenaire					
PP9	Partenaire								
Nom du partenaire	AGENCE REGION	ALE DE SAI	NTE DU GRAN	ID EST					
Abbréviation de l'organisme du partenaire	ARS GE	ARS GE							
Code administratif	13000783400075								
Adresse prinicipale	3 Boulevard Joffre	54000	NANCY	Lorraine					
Représentant légal	Directeur Général	Monsieur	Christophe	LANNELONGUE	ars-acal-direction-genera le@ars.sante.fr	03 83 39 79 68			
Coordinateur du projet									
Service		·!	'		•	•			
Gestionnaire financier du projet		Madame	Carole	CRETIN	carole.cretin@ars.sante.f	03 83 39 79 34			
NUTS3	Meurthe-et-Moselle								
Type de partenaire	Public								
Catégorie	Pouvoir public régio	nal							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA									
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire				Rôle du partenaire					
PP10	Partenaire								
Nom du partenaire	Centre Hospitalier E	mile Mayrisc	ch						

Abbréviation de l'organisme du partenaire							
Code administratif	LU11368431						
Adresse prinicipale	Rue Emile Mayrisch	4240	Esch-sur-Alzette (Esch-Uelzecht)	Luxembourg			
Représentant légal							
Coordinateur du projet		Monsieur	Michel	NATHAN	00michel.nathan@chem.	+352 57 11 65 000	
Service			1			I	
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Michel	NATHAN	00michel.nathan@chem.	+352 57 11 65 000	
NUTS3	Luxembourg						
Type de partenaire	Privé						
Catégorie	Groupes d'intérêt y co	ompris les O	NG				
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non						
N° TVA	LU11368431						
Récupère–t–il la TVA ?	Non						
N° du partenaire			F	Rôle du partenaire			
PP11	Partenaire						
Nom du partenaire	Fondation Emile May	yrisch					
Abbréviation de l'organisme du partenaire							
Code administratif	LU33333333						
Adresse prinicipale	1, rue d'Ell	8527	Colpach-bas	Luxembourg			
Représentant légal		Madame	Sonia	Hoffmann	hoffman8@pt.lu	(+352) 2755 – 4302	
Coordinateur du projet							
Service							
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	José	Biedermann	jose.biedermann@croix-rouge.lu	+352) 2755 4306	
NUTS3	Luxembourg		1			l	
Type de partenaire	Privé						
Catégorie	Groupes d'intérêt y co	ompris les O	NG				
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non						

N° TVA	LU33333333								
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire	Rôle du partenaire								
PP12	Partenaire	Partenaire							
Nom du partenaire	KLINIKUM SAARI	BRÜCKEN							
Abbréviation de l'organisme du partenaire									
Code administratif	DE111111110								
Adresse prinicipale	Winterberg 1	66119	Saarbrücken	Saarland					
Représentant légal		Madame	Suzann	Breßlein,	bresslein@klinikum-saar bruecken.de	0681-963-1000			
Coordinateur du projet		Monsieur	Christian	Braun	cbraun@klinikum-saarbr uecken.de	0681-963-2100			
Service		1	1		1	<u> </u>			
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Christian	Braun	cbraun@klinikum-saarbr uecken.de	0681-963-2100			
NUTS3	Regionalverband Saarbrücken								
Type de partenaire	Public								
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	Groupes d'intérêt y compris les ONG							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA	DE111111110								
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire				Rôle du partenaire					
PP13	Partenaire								
Nom du partenaire	AMSAV								
Abbréviation de l'organisme du partenaire									
Code administratif	BE0000000099								
Adresse prinicipale	137, Rue des Déportés	6700	ARLON	Prov. Luxembourg (BE)				
Représentant légal	Président	Monsieur	Philippe	GOBERT	philippe.gobert@vivalia. be	00 32 63 231436			
Coordinateur du projet	Président	Monsieur	Philippe	GOBERT	philippe.gobert@vivalia. be	00 32 63 231436			
Service		1	<u> </u>						
Gestionnaire financier du projet	Président	Monsieur	Philippe	GOBERT	philippe.gobert@vivalia. be	00 32 63 231436			

, i	Privé Groupes d'intérêt y co								
Catégorie	Groupes d'intérêt y co	Privé							
	Groupes a micrei y ec	Groupes d'intérêt y compris les ONG							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA	BE000000099								
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire			1	Rôle du partenaire					
PP14	Partenaire								
Nom du partenaire	Ministère des Affaire	s Sociales, d	lu Travail, de la S	anté, de la Démograph	ie de la Rhénanie-Palatina	t			
Abbréviation de l'organisme du partenaire									
Code administratif	DEB35000003	DEB35000003							
Adresse prinicipale	Bauhofstraße 9	D-55126 Mainz Rheinhessen-Pfalz							
Représentant légal	Staatssekretär	Monsieur	David	LANGNER	david.langner@msagd.rlp .de	+49-6131.16 0			
Coordinateur du projet		Monsieur	Ralf	ENGEL	ralf.engel@msagd.rlp.de	+49-6131.162413			
Service			I.		I				
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Ralf	ENGEL	ralf.engel@msagd.rlp.de	+49-6131.162413			
NUTS3	Mainz, Kreisfreie Sta	dt							
Type de partenaire	Public								
Catégorie	Pouvoir public nation	al							
En dehors de la zone d'éligiblité	Non								
(article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)									
N° TVA									
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire]	Rôle du partenaire					
PP15	Partenaire								
Nom du partenaire	CAISSE PRIMAIRE	D'ASSURA	NCE MALADIE	DE LA MOSELLE					
Abbréviation de l'organisme du partenaire	CPAM MOSELLE								
Code administratif	51526088300019								
	18 RUE HAUTE SEILLE	57000	METZ	Lorraine					

Représentant légal	Directeur	Monsieur	Maxime	ROUCHON	maxime.rouchon@cpam- moselle.cnamts.fr				
Coordinateur du projet									
Service									
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Simon	SCHMIDT	simon.schmidt@cpam-m oselle.cnamts.fr	03 87 95 80 04			
NUTS3	Moselle		l						
Type de partenaire	Public								
Catégorie	Agence sectorielle								
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA									
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire				Rôle du partenaire					
PP15	Partenaire								
Nom du partenaire	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA MOSELLE								
Abbréviation de l'organisme du partenaire	CPAM MOSELLE								
Code administratif	51526088300019	51526088300019							
Adresse prinicipale	18 RUE HAUTE SEILLE	57000	METZ	Lorraine					
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Maxime	ROUCHON	maxime.rouchon@cpam- moselle.cnamts.fr				
Coordinateur du projet									
Service		•	•						
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Simon	SCHMIDT	simon.schmidt@cpam-m oselle.cnamts.fr	03 87 95 80 04			
NUTS3	Moselle		1						
Type de partenaire	Public								
Catégorie	Agence sectorielle								
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA									
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire				Rôle du partenaire					

PP15	Partenaire								
Nom du partenaire	CAISSE PRIMAIRE	CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE							
Abbréviation de l'organisme du partenaire	CPAM MOSELLE								
Code administratif	51526088300019								
Adresse prinicipale	18 RUE HAUTE SEILLE	57000	METZ	Lorraine					
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Maxime	ROUCHON	maxime.rouchon@cpam- moselle.cnamts.fr				
Coordinateur du projet									
Service			1						
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Simon	SCHMIDT	simon.schmidt@cpam-m oselle.cnamts.fr	03 87 95 80 04			
NUTS3	Moselle		•	-					
Type de partenaire	Public								
Catégorie	Agence sectorielle								
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA									
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire				Rôle du partenair	e				
PP16	Partenaire								
Nom du partenaire	Mutualité Libérale d	u Luxemboui	rg (OA 418)						
Abbréviation de l'organisme du partenaire									
Code administratif	BE0850215490								
Adresse prinicipale	Avenue de la Gare, 37-	6700	ARLON	Prov. Luxembou	rg (BE)				
Représentant légal		Madame	Laurence	PROTIN	laurence.protin@mut418	00 32 (0)63 24 53 08			
Coordinateur du projet		Monsieur	Paul	PERSOONS	paul.persoons@mut418.b				
Service		l	ı		1	I			
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Paul	PERSOONS	paul.persoons@mut418.b				
NUTS3	Arr. Arlon	l	1			<u> </u>			
Type de partenaire	Privé								
Catégorie	Pouvoir public local								

En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)									
N° TVA	BE0850215490								
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire]	Rôle du partenaire					
PP17	Partenaire								
Nom du partenaire	CAISSE PRIMAIRE	DE LA ME	USE						
Abbréviation de l'organisme du partenaire									
Code administratif	78338232800012								
Adresse prinicipale	1, Rue de Polval	55015	BAR LE DUC	Lorraine					
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Damien	AUBERT	damien.aubert@cpam-ba rleduc.cnamts.fr	00 33 (0)3 29 79 89 20			
Coordinateur du projet	Directeur	Monsieur	Damien	AUBERT	damien.aubert@cpam-ba rleduc.cnamts.fr	00 33 (0)3 29 79 89 20			
Service			1		1				
Gestionnaire financier du projet	Directeur	Monsieur	Damien	AUBERT	damien.aubert@cpam-ba rleduc.cnamts.fr	00 33 (0)3 29 79 89 20			
NUTS3	Meuse	Meuse							
Type de partenaire	Privé								
Catégorie	Pouvoir public local								
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA									
Récupère–t–il la TVA ?	Non								
N° du partenaire]	Rôle du partenaire					
PP18	Partenaire								
Nom du partenaire	Centre Hospitalier de	Sarreguemii	nes						
Abbréviation de l'organisme du partenaire									
Code administratif	26570016100010								
Adresse prinicipale	2 rue René François-Jolly	57211	Sarreguemines	Lorraine					
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Jean-Claude	Kneib	direction@chs-sarreguentines.fr	0033387987600			

Coordinateur du projet	Directeur adjoint	Monsieur	Guillaume	Flück	guillaume.fluck@chs-sar reguemines.fr	+33 6 76 11 31 56				
Service			1							
Gestionnaire financier du projet	Directeur adjoint	Monsieur	Guillaume	Flück	guillaume.fluck@chs-sar reguemines.fr	+33 6 76 11 31 56				
NUTS3	Moselle		<u> </u>			1				
Type de partenaire	Public									
Catégorie	Centre de formation.	entre de formation, d'enseignement et école								
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA										
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire				Rôle du partenair	re					
PP19	Partenaire									
Nom du partenaire	Federation Des Hopi	rederation Des Hopitaux Luxembourgeois								
Abbréviation de l'organisme du partenaire	FHL	FHL								
Code administratif	LU23830047	LU23830047								
Adresse prinicipale	5, Rue Des Merovingiens	8070	Bertrange	Luxembourg						
Représentant légal	Secrétaire général	Monsieur	Marc	HASTERT	marc.hastert@fhlux.lu	00 352 42 41 42 11				
Coordinateur du projet	Secrétaire général	Monsieur	Marc	HASTERT	marc.hastert@fhlux.lu	00 352 42 41 42 11				
Service			1		L					
Gestionnaire financier du projet	Secrétaire général	Monsieur	Marc	HASTERT	marc.hastert@fhlux.lu	00 352 42 41 42 11				
NUTS3	Luxembourg				L	1				
Type de partenaire	Privé									
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	compris les O	NG							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA	LU23830047									
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire				Rôle du partenair	re					
PP20	Partenaire									
Nom du partenaire	CAISSE PRIMAIRE	E DE LA ME	URTHE ET MO	SELLE						

Abbréviation de l'organisme du partenaire	CPAM 54					
Code administratif	51740578300013					
			1			
Adresse prinicipale	7 Boulevard Joffre	54000	Nancy	Lorraine		
Représentant légal	Directrice	Madame	Sarah	VIDECOQ-AUBER T	00sarah.videcoq-aubert@cpam-meurtheetmoselle.c	
Coordinateur du projet		Monsieur	Abdelhafid	REKIK	00abdelhafid.rekik@cpar -meurtheetmoselle.cnamt s.fr	
Service		1	<u>I</u>			
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Abdelhafid	REKIK	00abdelhafid.rekik@cpar -meurtheetmoselle.cnamt s.fr	
NUTS3	Meurthe-et-Moselle					
Type de partenaire	Public					
Catégorie	Agence sectorielle					
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non					
N° TVA						
Récupère-t-il la TVA ?	Non					
N° du partenaire				Rôle du partenaire		
PP21	Partenaire					
Nom du partenaire	Munalux Mutualité l	Neutre				
Abbréviation de l'organisme du partenaire						
Code administratif	BE0411722537					
Adresse prinicipale	Rue des Dames Blanches, 24	5000	NAMUR	Prov. Namur		
Représentant légal	Secrétaire général	Monsieur	Jean Bernard	GERARDY	bg@munalux.be	+ 32 81 25 07 60
Coordinateur du projet		Madame	Sandra	MATGEN	sandra.matgen@munalux .be	+32 62 23 07 73
Service			•		•	'
Gestionnaire financier du projet		Madame	Sandra	MATGEN	sandra.matgen@munalux .be	+32 62 23 07 73
NUTS3	Arr. Namur		•	•		
Type de partenaire	Privé					
Catégorie	Pouvoir public régio	nal				

Code administratif LU17700573	En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA Récupère-t-il la TVA ? N° du partenaire PP22 Nom du partenaire Abbréviation de l'organisme	Oui BE0411722537 Non Partenaire Hôpitaux Robert Sch	uman]	Rôle du partenaire		
Représentant légal Directeur Général Monsieur Claude SCHUMMER claude schummer@hopit 00 352 28 88 55 52 auxschuman.lu Coordinateur du projet Directeur Général Monsieur Claude SCHUMMER claude schummer@hopit 00 352 28 88 55 52 Service Gestionnaire financier du projet Directeur Général Monsieur Claude SCHUMMER claude schummer@hopit 00 352 28 88 55 52 NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Privé Catégorie Pouvoir public national En dehors de la zone d'éligibilie (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU17700573 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire Môjet du partenaire PP22 Partenaire Nom du partenaire Hôjitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOUR¢Luxembourg		LU17700573					
Coordinateur du projet Directeur Général Monsieur Claude SCHUMMER claude.schummer@hopit 00 352 28 88 55 52 auxschuman.lu Service Gestionnaire financier du projet NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Privé Catégorie Pouvoir public national En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013) N° TVA LU117700573 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire PP22 Partenaire PP22 Partenaire Nom du partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOUR¢Luxembourg	Adresse prinicipale		2540	LUXEMBOUR	Luxembourg		
Service Gestionnaire financier du projet NUTS3 Luxembourg Type de partenaire En dehors de la zone d'éligiblite (article 20 du partenaire) N° TVA LU17700573 Récupère-t-il la TVA? N° du partenaire PP22 Partenaire PP22 Partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire LU17700573 Adresse prinicipale P, rue Edward LUXEMBOUR©Luxembourg	Représentant légal	Directeur Général	Monsieur	Claude	SCHUMMER		00 352 28 88 55 52
Gestionnaire financier du projet NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Pouvoir public national En dehors de la zone d'eligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU17700573 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire PP22 Partenaire PP22 Partenaire Nom du partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOUR©Luxembourg	Coordinateur du projet	Directeur Général	Monsieur	Claude	SCHUMMER		00 352 28 88 55 52
Privé Catégorie Pouvoir public national En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU17700573 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire PP22 Partenaire PP22 Partenaire Nom du partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse principale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOURĢLuxembourg	Service		<u> </u>				
Type de partenaire Privé Catégorie Pouvoir public national En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU17700573 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire Rôle du partenaire PP22 Partenaire Nom du partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOUR\$ LUXEMBO		Directeur Général	Monsieur	Claude	SCHUMMER		00 352 28 88 55 52
Catégorie Pouvoir public national En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU17700573 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire Rôle du partenaire PP22 Partenaire Nom du partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOUR\$\$\particle LUXEMBOUR\$\particle LUXEMBOUR\$\parti	NUTS3	Luxembourg					
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU17700573 Récupère-til la TVA? Non N° du partenaire PP22 Partenaire PP22 Partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOUR©Luxembourg	Type de partenaire	Privé					
d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013) N° TVA LU17700573 Récupère-t-il la TVA ? Non N° du partenaire PP22 Partenaire Nom du partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOUR©Luxembourg	Catégorie	Pouvoir public nation	nal				
Récupère-t-il la TVA ? Non N° du partenaire PP22 Partenaire Nom du partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOURĢLuxembourg	d'éligiblité (article 20 du règlement (UE)						
N° du partenaire PP22 Partenaire Nom du partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward LUXEMBOURĢLuxembourg	N° TVA	LU17700573					
PP22 Partenaire Nom du partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOURGLuxembourg	Récupère-t-il la TVA ?	Non					
Nom du partenaire Hôpitaux Robert Schuman Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOURGLuxembourg	N° du partenaire		1	1	Rôle du partenaire		
Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOURGLuxembourg	PP22	Partenaire					
du partenaire Code administratif LU17700573 Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOURGLuxembourg	Nom du partenaire	Hôpitaux Robert Sch	numan				
Adresse prinicipale 9, rue Edward 2540 LUXEMBOUR LUXEMBO							
	Code administratif	LU17700573					
Joseph Jo	Adresse prinicipale	9, rue Edward Steichen	2540	LUXEMBOUR	Luxembourg		
Représentant légal Directeur Général Monsieur Claude SCHUMMER claude.schummer@hopit 00 352 28 88 55 52 auxschuman.lu	Représentant légal	Directeur Général	Monsieur	Claude	SCHUMMER	_	00 352 28 88 55 52

Coordinateur du projet	Directeur Général	Monsieur	Claude	SCHUMMER	claude.schummer@hopit	00 352 28 88 55 52			
Coordinated da projet	Breeteur General	Wonstean	Claude	SCHOMMER	auxschuman.lu	00 332 20 00 33 32			
Service		•	•						
Gestionnaire financier du projet	Directeur Général	Monsieur	Claude	SCHUMMER	claude.schummer@hopit auxschuman.lu	00 352 28 88 55 52			
NUTS3	Luxembourg								
Type de partenaire	Privé								
Catégorie	Pouvoir public natio	nal							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA	LU17700573								
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire				Rôle du partenaire					
PP23	Partenaire								
Nom du partenaire	Ministère de la Santo	Ainistère de la Santé/Gesundheitsministerium							
Abbréviation de l'organisme du partenaire									
Code administratif	LU99999998								
Adresse prinicipale	Allée Marconi	2120	LUXEMBO	OURGLuxembourg					
Représentant légal	Ministre	Madame	Lydia	MUTSCH	info@ms.etat.lu	(+352) 247 - 85500			
Coordinateur du projet									
Service		Į.	1						
Gestionnaire financier du projet	Premier conseiller de gouvernement	e Madame	Anne	Calteux	anne.calteux@ms.etat.lu	(+352)247-85520			
NUTS3	Luxembourg		1	L	I				
Type de partenaire	Public								
Catégorie	Pouvoir public natio	nal							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA	LU99999998								
Récupère–t–il la TVA ?	Non								
N° du partenaire		<u> </u>		Rôle du partenaire					
PP24	Partenaire								
Nom du partenaire	AMMD Association	des Médecir	ns et Médecins	-Dentistes du Grand Du	ché de Luxembourg				

Abbréviation de l'organisme du partenaire								
Code administratif	LU99999997							
Adresse prinicipale	29 rue de Vianden	2680	LUXEMBOUR	GLuxembourg				
Représentant légal	Président	Monsieur	Alain	SCHMIT	alainschmit@hotmail.com	ng_steichen@hotmail .com		
Coordinateur du projet								
Service			1		1			
Gestionnaire financier du projet	Secrétaire général/	Monsieur	Guillaume	STEICHEN	g_steichen@hotmail.com			
NUTS3	Luxembourg				1			
Type de partenaire	Privé							
Catégorie	Agence sectorielle							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non							
N° TVA	LU99999997							
Récupère-t-il la TVA ?	Non	Non						
N° du partenaire		Rôle du partenaire						
PP25	Partenaire							
Nom du partenaire	CHL - CENTRE HO	SPITALIER	DE LUXEMBOU	JRG				
Abbréviation de l'organisme du partenaire	CHL							
Code administratif	LU11613781							
Adresse prinicipale	4, RUE BARBLE	L-1210	LUXEMBOUR	GLuxembourg				
Représentant légal	Directeur Général	Monsieur	Romain	NATI	nati.romain@chl.lu	(+352)4411-3101		
Coordinateur du projet	Directeur financier	Monsieur	Jean Paul	FREICHEL	freichel.jean-paul@chl.lu	+352 4411 2002		
Service			•			•		
Gestionnaire financier du projet	Directeur financier	Monsieur	Jean Paul	FREICHEL	freichel.jean-paul@chl.lu	+352 4411 2002		
NUTS3	Luxembourg		1	1				
Type de partenaire	Public							
Catégorie	Pouvoir public local							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non							

N° TVA	LU11613781									
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire	Rôle du partenaire									
PP26	Partenaire									
Nom du partenaire	Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM)									
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	77568531602815									
Adresse prinicipale	21 avenue Foch	57018	Metz	Lorraine						
Représentant légal	Directeur régional	Monsieur	Hervé	LABORDE	herve.laborde@filieris.fr	00 33 387 39 40 61				
Coordinateur du projet		Monsieur	Daniel	Homscheid	daniel.homscheid@filieri s.fr	00 33 (0)3 87 29 25 62				
Service										
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Daniel	Homscheid	daniel.homscheid@filieri s.fr	00 33 (0)3 87 29 25 62				
NUTS3	Moselle									
Type de partenaire	Public									
Catégorie	Pouvoir public national									
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA										
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire	Rôle du partenaire									
PP27	Partenaire									
Nom du partenaire	SAMU CENTRE 15 DE MOSELLE CHR METZ THIONVILLE									
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	26570280300510									
Adresse prinicipale	1 ALLEE DU CHATEAU	57085	Metz	Lorraine						
Représentant légal	Directrice Générale	Madame	Marie-Odile	SAILLARD	mo.saillard@ch-metz-thi onville.fr	00 33 (0)3 87 55 31 31				
Coordinateur du projet	PRESIDENT SAMU FRANCE	Monsieur	François	BRAUN	fr.braun@chr-metz-thion ville.fr	00 33 (0)3 87 88 80 23				
Service		l	1		1	1				
Gestionnaire financier du projet	PRESIDENT SAMU FRANCE	Monsieur	François	BRAUN	fr.braun@chr-metz-thion ville.fr	00 33 (0)3 87 88 80 23				

NUTS3	Moselle									
Type de partenaire	Public									
Catégorie	Pouvoir public régional									
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA										
Récupère–t–il la TVA ?	Non									
N° du partenaire	Rôle du partenaire									
PP28	Partenaire									
Nom du partenaire	Est-RESCUE Réseau des structures d'urgence de la région Grand Est									
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	999999999998									
Adresse prinicipale	Avenue de Lattre de Tassigny	54000	Nancy	Lorraine						
Représentant légal	Président	Monsieur	Bruno	MAIRE	b.maire@est-rescue.fr	00 33 (3) 83 85 18 55				
Coordinateur du projet	Président	Monsieur	Bruno	MAIRE	b.maire@est-rescue.fr	00 33 (3) 83 85 18 55				
Service										
Gestionnaire financier du projet	Président	Monsieur	Bruno	MAIRE	b.maire@est-rescue.fr	00 33 (3) 83 85 18 55				
NUTS3	Meurthe-et-Moselle									
Type de partenaire	Public	Public								
Catégorie	Pouvoir public régional									
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA										
Récupère–t–il la TVA ?	Non									
N° du partenaire	Rôle du partenaire									
PP29	Partenaire									
Nom du partenaire	Verband der Ersatzkassen e. V. (vdek)									
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	DE99999998	DE99999998								

Adresse prinicipale	Heinrich-Böcking-St r. 6-8	66121	Saarbrücken	Saarland		
Représentant légal	Vorstandsvorsitzend e	Madame	Ulrike	Elsner	info@vdek.com	030 / 26 931 - 0
Coordinateur du projet		Monsieur	Axel	Mittelbach	axel.mittelbach@vdek.co	06 81 / 92 67 1 - 17
Service						
			1	20. 11. 1		1000110205115
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Axel	Mittelbach	axel.mittelbach@vdek.co m	06 81 / 92 6 / 1 - 1 /
NUTS3	Regionalverband Saa	rbrücken		•	•	•
Type de partenaire	Privé					
Catégorie	Agence sectorielle					
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non					
N° TVA	DE99999998					
Récupère-t-il la TVA ?	Non					
N° du partenaire	Rôle du partenaire					
PP30	Partenaire					
Nom du partenaire	AViQ - Agence pour une Vie de Qualité					
Abbréviation de l'organisme du partenaire						
Code administratif	BE999999996					
Adresse prinicipale	Rue de la Rivelaine, 21	6061	Charleroi	Prov. Hainaut		
Représentant légal	Administratrice Générale	Madame	Alice	BAUDINE	alice.baudine@aviq.be	+32 (0)71/337.510
Coordinateur du projet	Administratrice Générale	Madame	Alice	BAUDINE	alice.baudine@aviq.be	+32 (0)71/337.510
Service		<u> </u>	1			
Gestionnaire financier du projet	Administratrice Générale	Madame	Alice	BAUDINE	alice.baudine@aviq.be	+32 (0)71/337.510
NUTS3	Arr. Charleroi					
Type de partenaire	Public					
Catégorie	Pouvoir public national					
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Oui					
N° TVA	BE999999996					

Récupère–t–il la TVA ?	Non					
N° du partenaire	Rôle du partenaire					
PP31	Partenaire					
Nom du partenaire	Clinique Saint-Joseph	h Saint-Vith				
Abbréviation de l'organisme du partenaire	SJV					
Code administratif	BE416408528					
Adresse prinicipale	Klosterstrasse 9	4780	Saint-Vith	Prov. Liège		
Représentant légal		Madame	Ingrid	Mertes	direktion@klinik.st-vith.	+32 80 854 407
Coordinateur du projet		Madame	Ingrid	Mertes	direktion@klinik.st-vith.	+32 80 854 407
Service			1			
Gestionnaire financier du projet		Madame	Ingrid	Mertes	direktion@klinik.st-vith.	+32 80 854 407
NUTS3	Bezirk Verviers - De	utschsprachig	ge Gemeinschaft			
Type de partenaire	Public					
Catégorie	Groupes d'intérêt y compris les ONG					
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non					
N° TVA	BE416408528					
Récupère–t–il la TVA ?	Non					
N° du partenaire	Rôle du partenaire					
PP32	Partenaire					
Nom du partenaire	Mutualité chrétienne	de la Provinc	ce de Luxembour	g		
Abbréviation de l'organisme du partenaire						
Code administratif	BE200884302					
Adresse prinicipale	Rue de la Moselle 7-9	6700	ARLON	Prov. Luxembourg	g (BE)	
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Jean-Marc	RICHARD	jean-marc.richard@mc.b	063 211 708
Coordinateur du projet	Directeur	Monsieur	Jean-Marc	RICHARD	jean-marc.richard@mc.b	063 211 708
Service		ı	1		l	<u> </u>
Gestionnaire financier du projet	Directeur	Monsieur	Jean-Marc	RICHARD	jean-marc.richard@mc.b	063 211 708
NUTS3	Arr. Arlon	I	1	ı	1	l

Type de partenaire	Privé					
Catégorie	Pouvoir public région	nal				
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non					
N° TVA	BE200884302					
Récupère-t-il la TVA ?	Non					
N° du partenaire			I	Rôle du partenaire		
PP33	Partenaire					
Nom du partenaire	Service Département	al d				
Abbréviation de l'organisme du partenaire						
Code administratif	14141414141414					
Adresse prinicipale	rue de Bort les Orgues	57070	Saint Julien les Metz	Lorraine		
Représentant légal		Monsieur	Patrick	WEITEN	cabinet@sdis57.fr	0387794513
Coordinateur du projet		Madame	Emilie	SCHWARTZ	emilie.schwartz@sdis57. fr	
Service			1			
Gestionnaire financier du projet		Madame	Emilie	SCHWARTZ	emilie.schwartz@sdis57. fr	
NUTS3	Moselle		<u> </u>			
Type de partenaire	Public					
Catégorie	Pouvoir public local					
En dehors de la zone d'éligiblité	Non					
(article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)						
N° TVA						
Récupère-t-il la TVA ?	Non					
N° du partenaire	Rôle du partenaire					
PP34	Partenaire					
Nom du partenaire	Ministère des affaires sociales, de la santé, les femmes et la famille de la Sarre					
Abbréviation de l'organisme du partenaire						
Code administratif	DE99999996					
Adresse prinicipale	Franz-Josef-Röder-S traße 23	66119	Saarbrücken	Saarland		

Représentant légal		Madame	Monika	Bachmann	m.bachmann@soziales.sa arland.de	+496815013176
Coordinateur du projet		Madame	Brigitte	Schmidt-Jähn	b.schmidt-jaehn@soziale s.saarland.de	+496815013313
Service		•				
Gestionnaire financier du projet		Madame	Brigitte	Schmidt-Jähn	b.schmidt-jaehn@soziale s.saarland.de	+496815013313
NUTS3	Regionalverband Saarbrücken					
Type de partenaire	Public	Public				
Catégorie	Pouvoir public région	nal				
En dehors de la zone d'éligiblité	Non					
(article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)						
N° TVA	DE99999996					
Récupère–t–il la TVA ?	Non					

2.1 Liste des partenaires

	Type de partenaire	Rôle dans la réalisation du projet
OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"	Bénéficiaire chef de file	COOPERATION SANITAIRE ET MEDICO-SOCIALE TRANSFRONTALIERE
ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN.
GECT Eurodistrict SaarMoselle	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
Cliniques du sud Luxembourg	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
SHG-Kliniken Völklingen	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE)	Opérateur méthodologique	le CHIC Unisanté participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN

AGENCE REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST	Opérateur méthodologique	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
Centre Hospitalier Emile Mayrisch	Opérateur méthodologique	Le CHEM participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Fondation Emile Mayrisch	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
KLINIKUM SAARBRÜCKEN	Opérateur méthodologique	Le KLINIKUM participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
AMSAV	Opérateur méthodologique	L'AMSAV participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) et principalement aux travaux d'échanges de bonnes pratiques ainsi,plus généralement, qu'à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Ministère des Affaires Sociales, du Travail, de la Santé, de la Démographie de la Rhénanie-Palatinat	Opérateur méthodologique	Le Ministère de la santé de la Rhénanie Palatinat participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec la Communauté germanophone de Belgique et avec le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
Mutualité Libérale du Luxembourg (OA 418)	Opérateur méthodologique	La mutualité libérale du luxembourg participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
CAISSE PRIMAIRE DE LA MEUSE	Opérateur méthodologique	La CPAM 55 participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier avec la Belgique ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Centre Hospitalier de Sarreguemines	Opérateur méthodologique	Le CH de Sarreguemines participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.

Federation Des Hopitaux Luxembourgeois	Opérateur méthodologique	La FHL participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec l' Allemagne, la Belgique et la France ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
CAISSE PRIMAIRE DE LA MEURTHE ET MOSELLE	Opérateur méthodologique	La CPAM 54 participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Munalux Mutualité Neutre	Opérateur méthodologique	La Mutualité neutre MUNALUX participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Hôpitaux Robert Schuman	Opérateur méthodologique	Les Hopitaux R Schuman participeront à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec l' Allemagne, la Belgique et la France ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Ministère de la Santé/Gesundheitsministerium	Opérateur méthodologique	Le Ministère de la santé du GDL participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec l' Allemagne, la Belgique et la France ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
AMMD Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Grand Duché de Luxembourg	Opérateur méthodologique	L'AMMD participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec l' Allemagne, la Belgique et la France ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG	Opérateur méthodologique	Le CHL participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec l' Allemagne, la Belgique et la France ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM)	Opérateur méthodologique	La CANSSM participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.

SAMU CENTRE 15 DE MOSELLE CHR METZ THIONVILLE	Opérateur méthodologique	Le SAMU CHR METZ participera à l'élaboration des coopérations en matière d'aide médicale urgente dans les espaces frontaliers de la Grande Région ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Est-RESCUE Réseau des structures d'urgence de la région Grand Est	Opérateur méthodologique	EST RESCUE participera à l'élaboration des coopérations en matière d'aide médicale urgente dans les espaces frontaliers de la Grande Région ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Verband der Ersatzkassen e. V. (vdek)	Opérateur méthodologique	Le vdeK participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
AViQ - Agence pour une Vie de Qualité	Opérateur méthodologique	L'AVIQ participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires franco-belge et belgo-luxembourgeois et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Clinique Saint-Joseph Saint-Vith	Opérateur méthodologique	L'hôpital de St Vith suivra les travaux de coopération inter hospitalières développés dans le projet COSAN ainsi que ceux en matière d'aide médicale urgente, de bonnes pratiques et plus généralement de toutes les activités du projet COSAN.
Mutualité chrétienne de la Province de Luxembour	g Opérateur méthodologique	La mutualité chrétienne de la province du luxembourg participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Service Départemental d	Opérateur méthodologique	Le SDISS57 participera à l'élaboration des coopérations en matière d'aide médicale urgente dans les espaces frontaliers de la Grande Région ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Ministère des affaires sociales, de la santé, les femmes et la famille de la Sarre	Opérateur méthodologique	Le Ministère de la santé de la Sarre participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.

3. PARTIE C DESCRIPTION DU PROJET

3.1 C1. Enjeux communs : présentation du contexte et des fondements du projet

L'accès aux soins de santé est un droit fondamental de chaque citoyen européen. Celui-ci peut être amélioré dans sa mise en œuvre au niveau qualitatif (réduction des distances d'accès, réduction des délais d'attente...) dans les régions frontalières à l'intérieur desquelles l'offre de soins hospitalières est parfois insuffisante pour répondre aux besoins de soins des patients ou

dans un délai trop important.

D'une part, la Grande Région se compose de nombreux espaces frontaliers ruraux dotés d'infrastructures de soins restreintes. D'autre part, certaines structures de soins dans des espaces frontaliers urbains ne disposent pas toujours des ressources humaines et techniques pour répondre à une demande de soins spécifiques et doivent effectuer des distances importantes pour être pris en charge de manière adéquate.

Le développement de coopération transfrontalière mettant en synergie l'offre de soins et les moyens techniques adaptés peut d'une part améliorer l'accès aux soins des populations résidants dans les espaces frontaliers et d'autre part réaliser des économies d'échelle entre les systèmes de santé, grâce à la mutualisation de l'offre et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Par ailleurs, la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé a pour impact d'apporter une réponse aux problèmes de pénuries de professionnels de santé et renforcer l'attractivité du territoire.

Enfin, il est indispensable de promouvoir et mener à cet effet des actions en vue de réduire le temps d'intervalle médical libre en matière d'aide médicale urgente pour intensifier la qualité des interventions des professionnels de santé auprès des patients en vue d'accroître les chances de survies de ceux-ci et diminuer les risques de séquelles des accidents pathologiques.

Le projet COSAN a pour objectif de répondre aux objectifs de réduction des inégalités en matière de santé et à une amélioration de la prise en charge des patients grandrégionaux par ses objectifs qui seront réalisés à travers l'élaboration d'un observatoire de la santé grandrégional car la connaissance de l'état de santé des populations fait défaut, la généralisation d'une base légale grandrégionale pour réaliser des coopérations transfrontalières, le développement de coopération sanitaire transfrontalière type Zoast, les synergies en matière d'intervention terrestre et héliportée transfrontalière d'aide médicale urgente, l'échange de bonnes pratiques et l'intensification du rapprochement interhospitalier Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alzette.

3.2 C2. Objectifs du projet en lien avec l'objectif spécifique sélectionné

Le projet COSAN est principalement axé sur la coopération transfrontalière entre les structures de soins et de prise en charge des patients résidants dans les espaces frontaliers de la Grande Région.

Dans un premier temps, le projet visera à dresser un état des lieux de l'état de santé des populations et de l'offre de soins disponibles dans les régions frontalières afin de promouvoir des projets de coopération adaptés aux espaces frontaliers concernés et d'identifier les formes de la coopération à développer et leur contenu.

L'objectif premier du projet consiste à mettre en œuvre des accords de coopération. Pour ce faire, il est indispensable de susciter la négociation et la mise en œuvre par les Etats membres des régions de la Grande Région d'une base légale permettant de développer des coopérations transfrontalières en santé.

La définition d'accords transfrontaliers de coopération sanitaire se décline en plusieurs phases :

- la négociation de projets de coopération afin d'aboutir à la mise en œuvre de conventions de coopération transfrontalière

impliquant les autorités compétentes et les acteurs concernés (hôpitaux, assurance maladie...);

- la mise en place d'outils de gestion adaptés aux différents types de dispositifs conçus ;
- la constitution d'un organe de suivi et d'évaluation ;
- le développement d'une communication adaptée aux différents publics concernés (patients, professionnels de santé, ...).

Ces accords transfrontaliers de coopération porteront sur la mutualisation de l'offre entre les versants frontaliers voisins tant au niveau des services de soins hospitaliers que dans le domaine de l'aide médicale urgente, réalisant une complémentarité entre les systèmes de santé.

Ces réalisations seront accompagnées de démarches de rencontres et d'échanges d'information et de bonnes pratiques entre professionnels de santé mais également entre acteurs gestionnaires et planificateurs des systèmes de santé et d'accès aux soins concernés.

Un focus sera porté sur le rapprochement interhospitalier de structures de soins s'adressant à une population desservie par une offre de soins limitée.

Tous les travaux feront l'objet d'une communication attentive et spécifique aux publics cibles concernés que sont les patients, les professionnels de santé, les gestionnaires des systèmes de santé et les autres intervenants de ces dispositifs de coopération transfrontalière.

Par ces réalisations, le projet COSAN aura un impact positif sur l'inclusion sociale à travers la réduction des inégalités en matière d'accès aux soins des populations rurales vivant dans les espaces frontaliers.

Il poursuit avant tout l'objectif d'améliorer les conditions d'existence des populations frontalières de la Grande Région tout particulièrement en renforçant l'offre concertée en matière de soins par une meilleure accessibilité aux soins de proximité, ce qui permettra une élévation de la qualité des soins et une plus grande efficacité des services de santé.

Il aura incontestablement un impact sur l'attractivité des territoires frontaliers pour les professionnels de santé et répondra ainsi à l'objectif de réduire les difficultés d'accès aux soins par la pénurie de professionnels de santé exerçant dans les espaces frontaliers ruraux.

Il répondra enfin à l'objectif d'intensifier la connaissance et les services de santé dans la Grande Région et à celui de créer des coopérations et des synergies entre ces services par une mutualisation de l'offre hospitalière sur les versants frontaliers.

3.3 C3. Description générale synthétique du projet et présentation de la plus-value transfrontalière du projet

Pour atteindre les objectifs d'améliorer l'accès aux soins des populations résidents dans les espaces frontaliers de la Grande Région, compte tenu des problèmes de démographie médicale, d'une offre de soins hospitalière restreinte, d'une insuffisance en équipements et de services hospitaliers limités, il est indispensable en cette période de réduction des dépenses publiques de créer une mutualisation des ressources entre les versants frontaliers, de créer des synergies interhospitalières, de développer des partenariats médicaux et d'autoriser les patients à se faire soigner sans obstacle administratif ni financier de part et des d'autres de la frontière. De la sorte les systèmes de santé pourront apporter une réponse qualitative et de proximité aux besoins de soins des patients vivant dans les espaces frontaliers la plupart du temps ruraux au sein de la Grande Région.

Le projet COSAN poursuit ces ambitions. Pour ce faire, il est essentiellement centré sur la coopération transfrontalière entre

les différents niveaux de pouvoir concernés par la thématique de l'accès aux prestations de santé hospitalières ainsi qu'entre tous les acteurs amenés à intervenir pour déployer traduire les objectifs du projet en réalisations concrètes et opérationnelles pour le patient, le professionnel de santé, le technicien de l'assurance maladie...

Il est essentiellement axé sur les problématiques que rencontrent les populations des espaces frontaliers de la Grande Région. Dans les territoires frontaliers, les autorités compétentes en matière de définition et de financement de l'offre hospitalière et d'aide médicale urgente n'envisagent nullement de déployer des moyens, dont ils ne disposent d'ailleurs pas, pour renforcer les capacités de ces territoires en matière de prestation de santé de qualité et de proximité. C'est par la voie de la coopération transfrontalière entre les différents versants qu'une réponse adaptée pourra être apportée aux problèmes d'accessibilité aux soins dans les régions frontalières. En effet, en créant des synergies entre l'offre de soins hospitalière frontalière dans les différents espaces concernés de la Grande Région on pourra mieux répondre aux besoins de soins de proximité des patients y résidant.

Pour atteindre ces objectifs, le projet CONSAN :

- élaborera une démarche de création d'un observatoire de la santé grandrégional pour décrire l'état de santé des populations de la Grande Région et mesurer les besoins de coopération ;
- développera une base légale permettant d'élaborer des conventions de coopération transfrontalière entre les Etats membres de la Grande Région ;
- mettra tout en oeuvre pour construire des coopérations transfrontalières de type Zoast entre les différents espaces frontaliers sous la forme de conventions ;
- favorisera l'émergence de synergie entre les véhicules terrestres d'une part, et , héliportés d'autre part, dans le cadre de l'aide médicale urgente, pour réduire l'intervalle médical libre, en vue d'améliorer les chances de survie des patients grandrégionaux pris en charge dans ce domaine et de réduire les séquelles d'accidents pathologiques ;
- promouvra par des actions concrètes, l'échange de bonnes pratiques dans le domaine médical et paramédical ;
- intensifiera le rapprochement interhospitalier entre les établissements d'Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alsette.
- développera des outils et des actions de communication en rapport avec l'accès aux soins transfrontaliers et les réalisations du projet.

3.4 C4. Lien des résultats du projet avec l'indicateur de résultat du programme

Dans les territoires qui composent la Grande Région, on constate un accès inégal de la population aux infrastructures et services sanitaires. En premier lieu dans les régions rurales et forestières, les populations qui y résident ne disposent pas d'une offre de soins hospitalière de proximité d'un certain niveau de soins. Les patients de ces espaces frontaliers doivent souvent effectuer de longue distance-temps pour recevoir les soins dont ils ont besoin, car les établissements de soins à même de les soigner sont généralement localisés dans de grands centres urbains. Ils pourraient, dans certains lieux frontaliers, bénéficier de soins adaptés à leur état de santé à proximité de leur lieu de vie en traversant la frontière. Mais les règles en vigueur dans les systèmes de santé et de sécurité sociale qui financent les prestations de santé sont régies dans l'UE par le principe de territorialité de la prestation compte tenu de la compétence réservée aux Etats membres d'organiser et de gérer leur système de santé. Dès lors les Etats membres même s'ils en ont le pouvoir autorisent très rarement pour des motifs exceptionnels un patient de leur territoire à se soigner dans un établissement hospitalier d'un autre Etat. De plus, cette possibilité qu'on les Etats d'autoriser leurs ressortissants à se soigner sur l'autre versant frontalier est une information qui n'est guère diffusée. Cette

rétention de l'information des citoyens des espaces frontaliers par les autorités nationales et/ou régionales, soutenues aujourd'hui par des arguments à caractère économique exprimées à travers les restrictions budgétaires dans le champ sanitaire et social empêche les patients des zones frontalières à bénéficier de soins hospitaliers de proximité en traversant la frontière voisine.

Si les inégalités en matière d'accès aux soins dans l'ensemble de la Grande Région touchent tout particulièrement les populations des espaces frontaliers compte tenu de la faible implantation de l'offre de soins hospitalières dans les régions rurales et forestières et du manque d'information sur les dérogations à accorder à l'application du principe de territorialité de la prestation, elle s'accentue encore dans les espaces frontaliers par de fortes pénuries de professionnels de santé médicaux et paramédicaux. Ceux-ci s'installent préférentiellement dans les centre urbains à proximité des structures de soins hospitalières. Ils souhaitent bénéficier des services et des infrastructures et équipements qu'offre une ville pour eux-mêmes, leur famille et leur activité professionnelle. La pénurie de professionnels de santé dans les espaces frontaliers de la Grande Région discriminent une fois encore les populations des espaces frontaliers de la Grande Région qui sont contraints d'effectuer parfois de longs déplacements pour se soigner. Une fois encore le recours aux soins frontaliers ne leur étant pas accessible, ils ne peuvent s'adresser au professionnel de santé exerçant à proximité de leur résidence sur l'autre versant frontalier.

Le projet COSAN a pour objectif premier d'améliorer l'accès aux soins des patients résidant dans les zones frontalières de la Grande Région, de réduire de ce fait les inégalités de santé et d'aider la population à participer activement à la société et, notamment à reprendre une activité sur le marché du travail.

De plus, le projet CONSANGR vise à renforcer l'offre de soins à prendre en charge les patients par l'échange de bonnes pratiques(connaissances des institutions de soins, des procédures de prise en charge, des programmes de soins, des techniques d'intervention...), mais surtout la mutualisation de l'offre entre les versants frontaliers pour rendre attractif aux professionnels de santé les territoires frontaliers et leur permettre d'exercer une activité professionnelle complète et en partenariat avec d'autres professionnels de santé afin de ne pas travailler isolé et sans soutien professionnel.

Par ailleurs, le projet COSANGR vise a offrir un accès aux soins transfrontaliers dans des conditions de prise en charge administrative et financière comparable à celles pratiquées sur le versant de résidence du patient. De ce fait, le projet met en relation les autorités administratives et de gestion des systèmes de santé de la Grande Région et des organismes de financement de la prestation de santé. De la sorte, tous les acteurs planificateurs et financiers des politiques de santé de la Grande Région apprennent à se connaitre, à échanger et à travailler ensemble pour assurer aux patients une prise en charge administrative et financière de la prestation de santé sans frein, barrière frontalière ou obstacle réglementaire quelconque.

En tous points le projet COSAN à travers ses différents actions que sont l'observation de l'état de santé dans la Grande Région à travers l'élaboration d'un observatoire de la santé, le développement de coopération transfrontalière interhospitalière Zoast, le développement de l'aide médicale urgente terrestre et héliportée, l'échange de bonnes pratiques et l'intensification du rapprochement hospitalier Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alzette rejoint les objectifs du programme opérationnel Interreg V Grande Région définis pour l'axe 3 objectif 6. Il vise dès lors à atteindre par ses réalisations les indicateurs de résultat défini à ce niveau.

3.5 C5. Groupes cibles

Prioritairement le projet s'adresse aux patients résidants dans les espaces frontaliers de la Grande Région ainsi qu'à toutes les personnes qui ont besoin d'une prise en charge transfrontalière de leur situation d'urgence vitale.

Il vise à améliorer leur accès aux soins et à réduire le temps d'intervalle médicale libre en cas de prise en charge par les dispositifs d'aide médicale urgente.

Toutes les actions du projet sont destinées à la population de la Grande Région afin d'améliorer l'état de santé et réduire les coûts sociaux par un accès aux soins transfrontaliers dénué de tout obstacle administratif et financier.

De plus, le projet concerne les acteurs de la santé transfrontalières, à savoir : les organismes de planification et de financement des systèmes de santé, les établissements de soins, les professionnels de santé médicaux et paramédicaux ainsi que les chercheurs dans le domaine de l'évaluation de l'état de santé des populations.

3.6 C6. Pérennité des réalisations et résultats du projet

Les principaux objectifs du projet COSAN sont de créer un observatoire de la santé, développer des coopérations sanitaires et d'aide médicale urgente transfrontalière, favoriser et intensifier l'échange de bonnes pratiques, assurer une coopération renforcée entre Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alzette.

Dans ces différents domaines le projet COSANGR ambitionne de créer des dispositifs qui auront une très longue espérance de vie, voire qui seront irréversibles.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la Grande Région souffre d'une carence totale de données de santé et sur l'état de santé des populations. Le partenariat du projet constate cela depuis plusieurs années. A diverses reprises le constat a été rapporté par l'un ou l'autre de ses composantes devant les plus hautes instances de la Grande Région (Sommet, CESGR, Institut...) mais aucun changement n'est intervenu. Le partenariat du projet a dès lors pris l'initiative de créer un observatoire. Celui-ci, s'il a pour vocation d'exister bien au-delà du projet COSAN, il a pour ambition de s'étendre et de s'élargir à des partenaires qui permettront d'assurer sa pérennité. La participation des différents ministères de la santé des entités qui composent la Grande Région est une garantie de cette volonté et de cette détermination.

En ce qui concerne les coopérations sanitaires et d'aide médicale urgente, elles ont toujours été par le passé et le seront à l'avenir déclinées sur des base légale (traités -accord cadre- entre les Etats qui sont contigus dans la Grande Région), dans des conventions signées par les autorités compétentes ayant autorité pour valider ces dispositifs. De la sorte, les actions spécifiques à la coopération sanitaire et à l'aide médicale urgente seront incontestablement pérennisées dans des textes coulés dans le marbre.

L'échange de bonnes pratiques est une démarche qui doit déboucher sur des réalisations qui feront naitre le constat auprès des professionnels de santé concernés (médicaux et paramédicaux) que ces initiatives doivent être prolongées dans des manifestations qui seront pilotées et organisées par des structures de soins hospitalières concernées par la coopération transfrontalière pour intensifier celles-ci et créer davantage de synergie entre les acteurs de la santé.

Le rapprochement entre les structures de soins hospitalières Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alzette est dans le contexte des

politiques de santé la seule réponse adaptée à la démographie de ces territoires, à la limité de l'offre de soins, aux problèmes de recrutement de professionnels de santé etc. Il est vitale pour ce territoire de réussir cette articulation interhospitalière et les synergies entre différents services de ces établissements de soins. Le projet COSAN permettra de la mener à bien. Dès lors qu'elle sera mise en œuvre, elle permettra d'apporter une réponse adaptée aux besoins de soins des patients et aux différentes contraintes du territoire. Par voie de conséquence, elle ne pourra être que soutenue, renforcée et encouragée par les ministères compétents et toutes les autorités en charge des politiques de santé de ces territoires. La pérennité de cette action est de ce fait garantie.

Toutes les actions du projet COSAN sont portées et encouragées par les autorités compétentes qui organisent et gèrent les politiques de santé. Elles seront déclinées dans des dispositifs qui garantissent leur pérennité comme elles l'ont toujours été antérieurement dans les projets de coopération qui ont été déclinés pour, in fine, améliorer l'accès aux soins des patients résidents dans les espaces frontaliers.

3.7 C7. Caractère innovant du projet et synergies et complémentarités avec d'autres projets

Le projet COSAN s'inscrit dans une démarche de renforcement de l'intégration européenne à travers le développement d'actions s'insérant dans la politique interrégionale européenne promue notamment par les programmes Interreg.

COSAN s'articule à d'autres projets de développement de la coopération sanitaire mis en œuvre dans le cadre des programmes Interreg France-Wallonnie-Vlaanderen, Wallonie-Lorraine-Luxembourg puis Grande Région (Santransfor) en vue d'améliorer l'accès aux soins des populations vivant dans les espaces frontaliers de la Grande Région et renforcer, de ce fait, la visibilité de l'impact positif de l'Union européenne et de ses objectifs dont celui de créer un marché intérieur sans obstacle physique et technique pour le citoyen.

Le projet COSAN permettra de rapprocher l'offre de soins du citoyen vivant dans les espaces ruraux et forestiers pour lui permettre un accès transfrontaliers sans difficulté administrative ni financière et réduire le temps d'intervalle médicale libre en créant des synergies entre les bases de véhicules terrestres et héliportés dans la Grande Région.

Pour ce faire, COSAN s'appuie sur la méthodologie développée dans d'autres projets Interreg qui ont fait l'objet d'une reconnaissance, grâce aux résultats enregistrés, par diverses entités régionales et la Commission européenne (DG Sanco et DG Régio).

Par rapport à d'autres projets Interreg qui ont permis de lancer des coopérations dans certaines zones frontalières (COSANTE, SANTRANSFOR), COSAN innove dans la mesure où les actions qui seront développées concerne TOUS LES ESPACES FRONTALIERS de la Grande Région et dépasse la démarche d'expérimentation POUR INSTITUTIONNALISER LA COOPERATION SANITAIRE au sein de la Grande Région . Il poursuit, à cet effet, les objectifs suivants avec un PARTENARIAT SOLIDE ET ADAPTÉ aux réalisations projetées :

- Jeter les bases d'un observatoire de la santé transfrontalier au départ d'indicateurs comparables de l'état de santé de la population résidente dans l'ensemble de la Grande Région. Un tableau de bord de la santé en Grande Région fait aujourd'hui cruellement défaut.
- Doter l'ensemble de la Grande Région d'une base légale entre les différents Etats membres de l'UE qui la composent pour développer des projets, des actions et mettre en œuvre des réalisations de coopération sanitaire transfrontalière entre les

différents versants frontaliers par les acteurs concernés des différents systèmes de santé de chaque Région constitutive de la Grande Région.

- Développer des actions de collaboration et de synergie entre les différents vecteurs (terrestres et héliportés) de prise en charge des patients en matière d'aide médicale urgente afin de réduire le temps d'intervalle médicale libre.
- D'élaborer des coopérations sanitaires transfrontalières dans l'ensemble des espaces frontaliers de la Grande Région au départ de la méthodologie des Zaost.
- Mettre sur pied un outil de gestion de la prise en charge des soins à l'étranger avec la collaboration de l'ensemble des organismes d'assurance maladie des différentes régions de la Grande Région au départ de la méthodologie Zaost.
- D'organiser des rencontres transfrontalières d'échange de bonnes pratiques dans l'ensemble de la Grande Région dans des domaines des pratiques médicale et paramédicale pointues.
- Mettre en œuvre de manière concrète la coopération entre les hôpitaux frontaliers d'Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alzette pour accompagner efficacement la mobilité transfrontalière des patients en termes de communication et de prise en charge.

3.8 C8. Capitalisation des connaissances disponibles

Le projet COSAN s'inscrit dans une démarche impulsée depuis de nombreuses années. Celle-ci repose sur la création du marché intérieur, la politique interrégionale, les acquis des projets Interreg dans les différents espaces frontaliers de l'UE en matière de coopération sanitaire.

Il s'appuie, en particulier, sur la méthodologie et les travaux qui ont conduit aux succès du maillage de l'offre de soins hospitalière entre la France et la Belgique et qui est soutenue par la Commission européenne et plus particulièrement la DG Sanco et la DG Régio.

Il s'articule aux résultats engrangés lors des projets Interreg III et IV Wallonie Lorraine Luxembourg et Grande Région qui ont permis de construire un large partenariat composé des acteurs essentiels en matière de coopération sanitaire et d'aide médicale urgente. Ceux-ci disposent de toutes les compétences accumulées dans le domaine de la santé, de l'accès aux soins et des coopérations transfrontalières. Ils sont déterminés à apporter une réponse structurée et efficace dans la Grande Région aux problèmes d'accès aux soins de proximité dans les zones frontalières et à la réduction de l'intervalle médicale libre pour sauver des vies et réduire les séquelles d'accidents ou de pathologies sur base de tous les acquis existants et de toutes les expériences développées en ces domaines.

3.9 C9. Stratégies et politiques européennes, nationales et régionales

La finalisation du projet s'inscrit dans la démarche d'intégration lancée par les pères fondateurs de l'Union européenne et tout particulièrement dans celle définie par le Marché Intérieur qui a pour objectif de supprimer les barrières internes physiques et techniques au sein de l'UE.

Le projet s'appuie sur l'importante jurisprudence de la Cour de Justice qui par les arrêts Kholl et Decker de 1998, Geraerts Smits-Peerbooms (2002), Van Braekel (2002), Müller-Fauré - Van Riet (2004) et Watts (2006) prononce l'application du

principe de libre prestation de services dans le domaine de la santé et affirme que l'autorisation médicale préalable nécessaire au remboursement des soins dispensés dans un autre Etat membre est une entrave à la libre prestation de service mais qu'elle est justifiée pour les soins hospitaliers.

Le projet est renforcé dans ses objectifs par la directive 2011/24 sur l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers qui énonce dans article 10§ 3 que "La Commission encourage les États membres, en particulier les États limitrophes, à conclure des accords entre eux. La Commission encourage également les États membres à coopérer en matière de prestation de soins de santé transfrontaliers dans les régions frontalières.

Le projet COSAN reprend dans ces actions les invitations de la Commission à l'égard des Etats membres en matière de coopération dans le domaine des soins de santé et tout particulièrement dans les espaces frontaliers.

Ces objectifs sont repris dans les textes législatifs des Etats qui ont dû transposer la directive 2011/24 ainsi que dans les gouvernements régionaux en charge des politiques de santé dans leur compétence.

En tout point, à travers ses différentes actions, le projet Cosangr s'inscrit dans les objectifs du Traité de Lisbonne (art 168§2), la jurisprudence de la CJUE, la directive 2011/24, les intentions de la Commission (DG Sanco), la politique des Etats et des Etats régionaux.

3.10 C10. Principes horizontaux

	Type de contribution	Description de la contribution					
Principes horizontaux	Principes horizontaux						
Développement durable	neutre	Sans objet					
Egalité des chances et non-discrimination	positive	Le projet COSAN vise à réduire les inégalités de santé par une améliorer de l'accès aux soins de qualité de proximité dans les espaces frontaliers généralement ruraux et forestiers au sein de la Grande Région. Il cherche à améliorer les chances de survie et de réduction des séquelles d'accidents et de pathologies par une réduction de l'intervalle médicale libre en matière d'aide médicale urgente. Il a pour vocation de contribuer au renforcement de l'inclusion sociale et de l'intégration européenne.					
Egalité entre les hommes et les femmes	neutre	Sans objet					

3.11 C11. Double financement

Le projet COSAN ne fait l'objet d'aucune autre demande de cofinancement FEDER que celle introduite dans le cadre du programme Interreg V Grande Région.

Il n'y a en conséquence aucun double financement se rapportant au projet COSAN.

4. PARTIE D BUDGET ESTIMATIF DU PROJET

4.1 D1 : Récapitulatif du budget du projet

FEDER		Autres Financements	Total projet
FEDER	Total cofinancement		
758 152,71 €	505 435,14 €	0,00€	1 263 587,85 €

4.2 Méthode pour le calcul des frais de personnel (Merci de sélectionner la méthode correspondante)

	Méthode de calcul	Commentaire
OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"	Coûts simplifiés	
ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE	Coûts simplifiés	
OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE	Coûts simplifiés	
GECT Eurodistrict SaarMoselle	Coûts simplifiés	
Cliniques du sud Luxembourg	Coûts simplifiés	
SHG-Kliniken Völklingen	Coûts simplifiés	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE)		
MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG	Coûts simplifiés	
CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE	Coûts simplifiés	
AGENCE REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST	Coûts simplifiés	
Centre Hospitalier Emile Mayrisch		
Fondation Emile Mayrisch	Coûts simplifiés	
KLINIKUM SAARBRÜCKEN		
AMSAV		
Ministère des Affaires Sociales, du Travail, de la Santé, de la Démographie de la Rhénanie-Palatinat		
CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE	Coûts simplifiés	
Mutualité Libérale du Luxembourg (OA 418)		
CAISSE PRIMAIRE DE LA MEUSE		
Centre Hospitalier de Sarreguemines		
Federation Des Hopitaux Luxembourgeois		

CAISSE PRIMAIRE DE LA MEURTHE ET	
MOSELLE	
I TOURDED	
Munalux Mutualité Neutre	
Hôpitaux Robert Schuman	
Ministère de la Santé/Gesundheitsministerium	
AMMD Association des Médecins et	
Médecins-Dentistes du Grand Duché de	
Luxembourg	
CHL - CENTRE HOSPITALIER DE	
LUXEMBOURG	
Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les	
Mines (CANSSM)	
SAMU CENTRE 15 DE MOSELLE CHR METZ	
THIONVILLE	
IIIIOIVIEEE	
Est-RESCUE Réseau des structures d'urgence de la	
région Grand Est	
Verband der Ersatzkassen e. V. (vdek)	
AViQ - Agence pour une Vie de Qualité	
Clinique Saint-Joseph Saint-Vith	
Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg	
Service Départemental d	
Ministère des effeires socieles de le socié le	
Ministère des affaires sociales, de la santé, les femmes et la famille de la Sarre	
remines et la familie de la Sarre	

4.3 D2 : Budget par opérateur et par catégorie de dépenses

OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel	I					
Frais de personnel	11 812,50 €	23 625,00 €	23 625,00 €	23 625,00 €	11 812,50 €	94 500,00 €
Total Frais de personnel	11 812,50 €	23 625,00 €	23 625,00 €	23 625,00 €	11 812,50 €	94 500,00 €
		<u> </u>	'	<u> </u>	<u>'</u>	
Frais de déplacement et d'hébergeme	ent					
Frais de déplacement et d'hébergement	5 906,25 €	11 812,50 €	11 812,50 €	11 812,50 €	5 906,25 €	47 250,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	5 906,25 €	11 812,50 €	11 812,50 €	11 812,50 €	5 906,25 €	47 250,00 €
Frais liés au recours à des compétenc	es et à des services exteri	nes				

		. ===				
Frais liés au recours à des	2 362,50 €	4 725,00 €	4 725,00 €	4 725,00 €	2 362,50 €	18 900,00 €
compétences et à des services externes						
Total Frais liés au recours à des	2 262 50 6	4 725 00 6	4 725 00 G	4725.00.6	2 262 50 6	19 000 00 €
	2 362,50 €	4 725,00 €	4 725,00 €	4 725,00 €	2 362,50 €	18 900,00 €
compétences et à des services						
externes						
Frais de bureau et frais administratifs						
Frais de bureau et frais administratifs	1 773,00 €	3 543,00 €	3 543,00 €	3 543,00 €	1 773,00 €	14 175,00 €
Total Frais de bureau et frais	1 773,00 €	3 543,00 €	3 543,00 €	3 543,00 €	1 773,00 €	14 175,00 €
administratifs						
Total	21 854,25 €	43 705,50 €	43 705,50 €	43 705,50 €	21 854,25 €	174 825,00 €
Total	21 054,25 €	43 703,30 €	43 703,30 €	45 705,50 €	21 034,23 €	174 623,00 €
Financement éligible du partenaire						174 825,00 €
(FEDER+Cofinancements						
nationaux FR-DE)						
	-					

SHG-Kliniken Völklingen

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel	<u> </u>	I	<u> </u>			
Frais de personnel	4 252,50 €	8 505,00 €	8 505,00 €	8 505,00 €	4 252,50 €	34 020,00 €
Total Frais de personnel	4 252,50 €	8 505,00 €	8 505,00 €	8 505,00 €	4 252,50 €	34 020,00 €
	,					
Frais de déplacement et d'hébergeme	ent					
Frais de déplacement et d'hébergement	71,00 €	141,75 €	141,75 €	141,50 €	71,00 €	567,00€
Total Frais de déplacement et d'hébergement	71,00 €	141,75 €	141,75 €	141,50 €	71,00 €	567,00 €
Frais liés au recours à des compétenc	ces et à des services exte	ernes				
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	2 126,25 €	4 252,50 €	4 252,50 €	4 252,50 €	2 126,25 €	17 010,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	2 126,25 €	4 252,50 €	4 252,50 €	4 252,50 €	2 126,25 €	17 010,00 €
Frais de bureau et frais administrati	fs					
Frais de bureau et frais administratifs	638,00 €	1 275,75 €	1 275,75 €	1 275,75 €	637,75 €	5 103,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	638,00 €	1 275,75 €	1 275,75 €	1 275,75 €	637,75 €	5 103,00 €
Total	7 087,75 €	14 175,00 €	14 175,00 €	14 174,75 €	7 087,50 €	56 700,00 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						56 700,00 €

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel					I	
Frais de personnel	9 591,75 €	19 183,50 €	19 183,50 €	19 183,50 €	9 591,75 €	76 734,00 €
Total Frais de personnel	9 591,75 €	19 183,50 €	19 183,50 €	19 183,50 €	9 591,75 €	76 734,00 €
Frais de déplacement et d'hébergeme	ent					
Frais de déplacement et d'hébergement	118,25 €	236,25 €	236,25 €	236,25 €	118,00 €	945,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	118,25 €	236,25 €	236,25 €	236,25 €	118,00 €	945,00 €
Dépenses d'équipement						
Dépenses d'équipement	519,75 €	1 039,50 €	1 039,50 €	1 039,50 €	519,75 €	4 158,00 €
Total Dépenses d'équipement	519,75 €	1 039,50 €	1 039,50 €	1 039,50 €	519,75 €	4 158,00 €
Frais de bureau et frais administrati	fs					
Frais de bureau et frais administratifs	1 438,05 €	2 878,00 €	2 878,00 €	2 878,00 €	1 438,05 €	11 510,10 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	1 438,05 €	2 878,00 €	2 878,00 €	2 878,00 €	1 438,05 €	11 510,10 €
Total	11 667,80 €	23 337,25 €	23 337,25 €	23 337,25 €	11 667,55 €	93 347,10 €
	11 007,00 €	23 331,23 €	23 331,23 €	23 331,23 €	11 007,55 €	
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						93 347,10 €

GECT Eurodistrict SaarMoselle

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel						
Frais de personnel	3 307,50 €	6 615,00 €	6 615,00 €	6 615,00 €	3 307,50 €	26 460,00 €
Total Frais de personnel	3 307,50 €	6 615,00 €	6 615,00 €	6 615,00 €	3 307,50 €	26 460,00 €
Frais de déplacement et d'hébergem	ent					
•						
Frais de déplacement et d'hébergement	94,50 €	189,00 €	189,00 €	189,00 €	94,50 €	756,00€
Total Frais de déplacement et d'hébergement	94,50 €	189,00 €	189,00 €	189,00 €	94,50 €	756,00 €
Frais liés au recours à des compétenc	ces et à des services exter	nes				
Frais liés au recours à des	3 189,00 €	6 379,00 €	6 379,00 €	6 379,00 €	3 189,00 €	25 515,00 €
compétences et à des services externes	· · ·				,	
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	3 189,00 €	6 379,00 €	6 379,00 €	6 379,00 €	3 189,00 €	25 515,00 €
Frais de bureau et frais administrati	ifs					
Frais de bureau et frais administratifs	495,00 €	993,00 €	993,00 €	993,00 €	495,00 €	3 969,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	495,00 €	993,00 €	993,00 €	993,00 €	495,00 €	3 969,00 €
Total	7 086,00 €	14 176,00 €	14 176,00 €	14 176,00 €	7 086,00 €	56 700,00 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						56 700,00 €

CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE

2018	2019	2020	2021	2022	Total
l I					
10 041,00 €	20 081,25 €	20 081,25 €	20 081,25 €	10 040,25 €	80 325,00 €
10 041,00 €	20 081,25 €	20 081,25 €	20 081,25 €	10 040,25 €	80 325,00 €
ent					
590,75 €	1 181,25 €	1 181,25 €	1 181,25 €	590,50 €	4 725,00 €
590,75 €	1 181,25 €	1 181,25 €	1 181,25 €	590,50 €	4 725,00 €
ces et à des services exter	nes		1	,	
945,00 €	1 890,00 €	1 890,00 €	1 890,00 €	945,00 €	7 560,00 €
945,00 €	1 890,00 €	1 890,00 €	1 890,00 €	945,00 €	7 560,00 €
ifs	·		·		
1 506,00 €	3 012,25 €	3 012,25 €	3 012,25 €	1 506,00 €	12 048,75 €
1 506,00 €	3 012,25 €	3 012,25 €	3 012,25 €	1 506,00 €	12 048,75 €
13 082 75 €	26 164 75 €	26 164 75 €	26 164 75 €	13 081 75 €	104 658,75 €
13 032,73 C	20 104/12 C	20 104,75 C	20 104,75 C	-10 001,13 C	104 658,75 €
	10 041,00 € 10 041,00 € 10 041,00 € ent 590,75 € 590,75 € ces et à des services exter 945,00 € 945,00 €	10 041,00 € 20 081,25 € 10 041,00 € 20 081,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,2	10 041,00 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 0	10 041,00 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 10 041,00 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € ent 590,75 € 1 181,25 € 1 181,25 € 1 181,25 € 590,75 € 1 181,25 € 1 181,25 € 1 181,25 € ces et à des services externes 945,00 € 1 890,00 € 1 890,00 € 1 890,00 € 945,00 € 1 890,00 € 1 890,00 € 1 890,00 € 1 506,00 € 3 012,25 € 3 012,25 € 3 012,25 €	10 041,00 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 10 040,25 € 10 040,25 € 10 041,00 € 20 081,25 € 20 081,25 € 20 081,25 € 10 040,25 € 10 040,25 € 11 181,25 € 11 181,25 € 11 181,25 € 590,50 € 1181,25 € 1181,25 € 1181,25 € 590,50 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 945,00 € 945,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00 € 1890,00

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE LA MOSELLE

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel	I I	I			<u> </u>	
Frais de personnel	5 433,75 €	10 867,50 €	10 867,50 €	10 867,50 €	5 433,75 €	43 470,00 €
Total Frais de personnel	5 433,75 €	10 867,50 €	10 867,50 €	10 867,50 €	5 433,75 €	43 470,00 €
Frais de déplacement et d'hébergeme	ent					
Frais de déplacement et d'hébergement	283,50 €	567,00 €	567,00 €	567,00 €	283,50 €	2 268,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	283,50 €	567,00 €	567,00 €	567,00 €	283,50 €	2 268,00 €
Frais de bureau et frais administrati	ifs					
Frais de bureau et frais administratifs	815,50 €	1 630,00 €	1 630,00 €	1 630,00 €	815,00 €	6 520,50 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	815,50 €	1 630,00 €	1 630,00 €	1 630,00 €	815,00 €	6 520,50 €
Total	6 532,75 €	13 064,50 €	13 064,50 €	13 064,50 €	6 532,25 €	52 258,50 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						52 258,50 €

Fondation Emile Mayrisch

21.262.50.5					
24 262 50 21					
21 262,50 €	42 525,00 €	42 525,00 €	42 525,00 €	21 262,50 €	170 100,00 €
21 262,50 €	42 525,00 €	42 525,00 €	42 525,00 €	21 262,50 €	170 100,00 €
	<u> </u>				
nt					
590,75 €	1 181,25 €	1 181,25 €	1 181,25 €	590,50 €	4 725,00 €
590,75 €	1 181,25 €	1 181,25 €	1 181,25 €	590,50 €	4 725,00 €
es et à des services exter	nes		·		
5 906,25 €	11 812,50 €	11 812,50 €	11 812,50 €	5 906,25 €	47 250,00 €
5 906,25 €	11 812,50 €	11 812,50 €	11 812,50 €	5 906,25 €	47 250,00 €
s					
3 189,75 €	6 378,75 €	6 378,75 €	6 378,75 €	3 189,00 €	25 515,00 €
3 189,75 €	6 378,75 €	6 378,75 €	6 378,75 €	3 189,00 €	25 515,00 €
20.040.25.6	(1 007 50 C	(1.907.50.6	(1.997.50.6	20.049.25.6	247 700 00 0
30 949,25 €	61 897,50 €	61 897,50 €	61 897,50 €	30 948,25 €	247 590,00 €
					247 590,00 €
	590,75 € 590,75 € 590,75 € 5 906,25 € 5 906,25 €	590,75 € 1 181,25 € 590,75 € 1 181,25 € se et à des services externes 5 906,25 € 11 812,50 € 5 906,25 € 11 812,50 € 3 189,75 € 6 378,75 €	1 181,25 €	1 181,25 € 1 181,25 € 1 181,25 € 1 181,25 € 1 181,25 € 1 181,25 € 1 181,25 € 1 181,25 € 1 181,25 € 1 181,25 € 1 181,25 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1812,50 € 1 1	11

ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel						
Frais de personnel	11 812,50 €	23 625,00 €	23 625,00 €	23 625,00 €	11 812,50 €	94 500,00 €
Total Frais de personnel	11 812,50 €	23 625,00 €	23 625,00 €	23 625,00 €	11 812,50 €	94 500,00 €
Frais de déplacement et d'hébergeme	ent					
Frais de déplacement et d'hébergement	2 953,50 €	5 906,00 €	5 906,00 €	5 906,00 €	2 953,50 €	23 625,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	2 953,50 €	5 906,00 €	5 906,00 €	5 906,00 €	2 953,50 €	23 625,00 €
Frais liés au recours à des compétenc	pos et à des services extern	mag				
Frais lies au recours à des competenc						
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	4 725,00 €	9 450,00 €	9 450,00 €	9 450,00 €	4 725,00 €	37 800,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	4 725,00 €	9 450,00 €	9 450,00 €	9 450,00 €	4 725,00 €	37 800,00 €
Frais de bureau et frais administrati	fs					
Frais de bureau et frais administratifs	1 773,00 €	3 543,00 €	3 543,00 €	3 543,00 €	1 773,00 €	14 175,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	1 773,00 €	3 543,00 €	3 543,00 €	3 543,00 €	1 773,00 €	14 175,00 €
Total	21 264,00 €	42 524,00 €	42 524,00 €	42 524,00 €	21 264,00 €	170 100,00 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						170 100,00 €
(FEDER+Cofinancements						170 100

Cliniques du sud Luxembourg

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel						
Frais de personnel	10 631,25 €	21 262,50 €	21 262,50 €	21 262,50 €	10 631,25 €	85 050,00 €
Total Frais de personnel	10 631,25 €	21 262,50 €	21 262,50 €	21 262,50 €	10 631,25 €	85 050,00 €
Frais de déplacement et d'hébergemen	nt					
Frais de déplacement et d'hébergement	648,75 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	648,75 €	5 197,50 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	648,75 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	648,75 €	5 197,50 €
Frais liés au recours à des compétence	es et à des services exter	rnes	,	1		
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	1 004,25 €	2 008,00 €	2 008,00 €	2 008,00 €	1 004,25 €	8 032,50 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	1 004,25 €	2 008,00 €	2 008,00 €	2 008,00 €	1 004,25 €	8 032,50 €
Frais de bureau et frais administratif	s					
Frais de bureau et frais administratifs	1 595,25 €	3 189,00 €	3 189,00 €	3 189,00 €	1 595,25 €	12 757,50 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	1 595,25 €	3 189,00 €	3 189,00 €	3 189,00 €	1 595,25 €	12 757,50 €
Total	13 879,50 €	27 759,50 €	27 759,50 €	27 759,50 €	13 879,50 €	111 037,50 €
Financement éligible du partenaire	13 879,30 €	27 739,30 €	21 139,30 €	27 739,30 €	13 879,30 €	
(FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						111 037,50 €

MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel						
Frais de personnel	20 317,50 €	40 635,00 €	40 635,00 €	40 635,00 €	20 317,50 €	162 540,00 €
Total Frais de personnel	20 317,50 €	40 635,00 €	40 635,00 €	40 635,00 €	20 317,50 €	162 540,00 €
Frais de déplacement et d'hébergeme	ent					
Frais de déplacement et d'hébergement	1 181,25 €	2 362,50 €	2 362,50 €	2 362,50 €	1 181,25 €	9 450,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	1 181,25 €	2 362,50 €	2 362,50 €	2 362,50 €	1 181,25 €	9 450,00 €
			<u> </u>			
Frais de bureau et frais administrati	ifs					
Frais de bureau et frais administratifs	3 047,50 €	6 095,25 €	6 095,25 €	6 095,25 €	3 047,75 €	24 381,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	3 047,50 €	6 095,25 €	6 095,25 €	6 095,25 €	3 047,75 €	24 381,00 €
Total	24 546,25 €	49 092,75 €	49 092,75 €	49 092,75 €	24 546,50 €	196 371,00 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						196 371,00 €

4.4 D3 - Synthèse des postes de dépenses du projet

Catégorie de dépense	Postes de dépenses	Total
Frais de personnel	Frais de personnel	867 699,00 €
	Total	867 699,00 €
Frais de déplacement et d'hébergement	Frais de déplacement et d'hébergement	99 508,50 €
	Total	99 508,50 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	162 067,50 €
	Total	162 067,50 €
Dépenses d'équipement	Dépenses d'équipement	4 158,00 €
	Total	4 158,00 €
Dépenses d'infrastructure	Dépenses d'infrastructure	0,00 €
	Total	0,00 €

Frais de bureau et frais administratifs	Frais de bureau et frais administratifs	130 154,85 €		
	Total	130 154,85 €		
	Budget global	1 263 587,85 €		

4.5 D4 - Financements des partenaires

FEDER

Iom du partenaire F	FEDER	% FEDER	Détail cofinancement ou contrepartie								Total
			Etat	Région	Collectivité locale	Fonds propres privés	Autres cofinancements publics		Fonds propres publics	Total cofinancement	
OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"	N 104 895,00 €	60.00 %	0,00 €	52 447,50 €	0,00 €	17 482,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69 930,00 €	174 825,00 €
Sous total	104 895,00 €		0,00 €	52 447,50 €	0,00 €	17 482,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	69 930,00 €	174 825,00 €
SHG-Kliniken Völklingen	34 020,00 €	60.00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 680,00 €	22 680,00 €	56 700,00 €
Sous total	34 020,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 680,00 €	22 680,00 €	56 700,00 €
OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE ET DES AFFAIRES SOCIALES EN LORRAINE	56 008,26 €	60.00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 338,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 338,84 €	93 347,10 €
GECT Eurodistrict SaarMoselle	34 020,00 €	60.00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 680,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 680,00 €	56 700,00 €
CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE	62 795,25 €	60.00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 863,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 863,50 €	104 658,75 €
CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D LA MOSELLE	31 355,10 € E	60.00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 903,40 €	20 903,40 €	52 258,50 €
Sous total	184 178,61 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	101 882,34 €	0,00 €	0,00€	20 903,40 €	122 785,74 €	306 964,35 €
Fondation Emile Mayrisch	148 554,00 €	60.00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	99 036,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	99 036,00 €	247 590,00 €
Sous total	148 554,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	99 036,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	99 036,00 €	247 590,00 €

ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE	102 060,00 €	60.00 %	0,00 €	51 030,00 €	0,00 €	17 010,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 040,00 €	170 100,00 €
Cliniques du sud Luxembourg MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG	66 622,50 € 117 822,60 €	60.00 %	0,00 €	33 311,25 € 58 911,30 €	0,00 €	0,00 € 19 637,10 €	0,00 €	0,00 €	11 103,75 € 0,00 €	44 415,00 € 78 548,40 €	111 037,50 € 196 371,00 €
Sous total	286 505,10 €		0,00€	143 252,55 €	0,00€	36 647,10 €	0,00€	0,00€	11 103,75 €	191 003,40 €	477 508,50 €
Total	758 152,71 €	60.00	0,00€	195 700,05 €	0,00€	255 047,94 €	0,00€	0,00€	54 687,15 €	505 435,14 €	1 263 587,85 €
Total %	60.00 %	60.00 %	0.00 %	38.72 %	0.00 %	50.46 %	0.00 %	0.00 %	10.82 %	40.00 %	100 %

5. E. Autres informations importantes

Documents à remettre:

Documents à télécharger avant le 23 mars 2018, 12h00 :

- Attestations d'engagement de tous les opérateurs

- Le cas échéant, attestations sur l'honneur concernant les aides d'Etat et, le cas échéant une copie des notifications financières

correspondantes

Documents à télécharger au plus tard pour le 13 juillet 2018 :

- Le cas échéant, attestations de financement sur fonds propres

- Le cas échéant, attestations de cofinancement

- Attestations fiscales d'assujettissement à la TVA

Autres informations importantes:

Les actions suivantes sont à intégrer obligatoirement dans votre demande :

- Gestion du projet

- Communication

Veuillez noter également que le taux de cofinancement pour toutes les dépenses d'infrastructures a été fixé à 35%.

La demande de concours FEDER est à compléter intégralement en français et en allemand. La clarté des informations et la qualité linguistique devront être similaires dans les deux langues. Tous les critères et conditions de recevabilité sont définis dans le chapitre « Procédure de dépôt, d'examen et de sélection d'un projet » du guide pratique destiné aux opérateurs de

projet. Le guide pratique est disponible sur notre site Internet.

Afin de vous permettre de vous familiariser avec le système Synergie-CTE via lequel doit être introduite la demande de concours, des formations seront organisées pour les bénéficiaires chefs de file. Un guide utilisateur Synergie-CTE ainsi que le

forum Synergie y sont également à votre disposition.

Le dossier complet de la demande de concours FEDER est à soumettre par voie électronique via le système Synergie-CTE au plus tard pour le 23 mars 2018 à 12h00. Le dépôt de dossiers par mail ne sera pas accepté et aura pour conséquence

l'irrecevabilité du projet.

En cas de questions, les interlocuteurs suivants se tiennent à votre disposition :

- Concernant Synergie: synergie@interreg-gr.lu

- -□ Concernant le montage de votre dossier: votre point de contact régional (adresses voir https://www.interreg-gr.eu/fr/points-de-contact/)
- Concernant le programme de coopération : le Secrétariat Conjoint (adresses voir https://www.interreg-gr.eu/fr/secretariat-conjoint/)